

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 FEVRIER 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 1er février 2010 accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets et de deux ordres du jour complémentaires comportant chacun un objet.

La séance publique s'ouvre avec 35 présents :

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente,
Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~
Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. MILLER, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P. , Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, ~~M. BIEFNOT~~, M. BAILLY, ~~M. DEPLUS~~, Mme OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT, DUBOIS, Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vous demande à tous et à toutes ainsi qu'aux journalistes et au public de prendre place, merci beaucoup. Comme je vous l'ai dit, notre Bourgmestre va arriver en retard, d'ici quelques instants il sera donc présent, vers 18 h 20, donc nous allons commencer nos travaux en attendant son arrivée. Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de Mmes Savine MOUCHERON, Kadija NAHIME, M. Jérôme MANDERLIER, l'arrivée tardive de M. Jean-Paul DEPLUS. Veuillez également noter que les points remis sont : les 10, 12, 13, 22, 23, 24, 25, 36, 48 et 63 c). Je vous demande votre approbation, il y a lieu de faire voter l'urgence pour la jonction de points, à savoir l'aide au peuple haïtien. Peut-on considérer que ce point peut être ajouté sans problème ? Merci beaucoup et il y a un autre point pour lequel nous demandons l'urgence, c'est la démission d'un chef de division. Peut-on considérer que vous êtes tous d'accord ? Merci beaucoup. Je devais le signaler en début de séance. Merci. Je me dois également, avant d'ouvrir cette séance, de vous signaler que Mme la Conseillère communale, Mme Yvette DEJARDIN souhaite siéger dorénavant en tant que Conseillère communale indépendante. A cet effet, elle nous demande de lire un petit courrier qu'elle a adressé au Bourgmestre de notre Ville.

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevines et Echevins, par la présente j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je démissionne de mon poste de Conseillère communale du Front Nat. Je continuerai à exercer mon mandat en tant que Conseillère

communale indépendante jusqu'à la prochaine législature. Permettez-moi M. le Bourgmestre de vous demander d'avoir bonne obligeance de donner lecture - ce que je fais - de la présente lors du prochain Conseil communal de ce février. Je vous adresse cette requête car mon état de santé étant déficient, rien ne me permet d'affirmer aujourd'hui que je serai présente lors d'un prochain Conseil communal - mais Mme DEJARDIN est présente aujourd'hui - Je vous remercie et vous prie de croire, en l'assurance de mes sentiments distingués. » Voilà Mme DEJARDIN, ce qui est fait. En l'absence de notre Bourgmestre pour le moment, je vous demande s'il est possible de commencer par les points de M. MARTIN. Est-ce que cela vous convient ? Changer un peu l'ordre de préséance mais...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et pourquoi pas les vôtres, Mme HOUDART ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Parce que je ne voulais pas passer en premier ; par politesse vis-à-vis de mes collègues !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Dans l'ordre des numéros, c'était pour vous mais enfin...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Simplement pour cela mais, voilà. Je commence par les points de M. MARTIN.

26e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi – Rapport d'activité 2009. Aménagement Territ. et Permis UR2010/Beffroi

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On doit approuver le rapport d'activités de la rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Je suis membre de la Commission et je dois déplorer que la Commission ne s'est pas réunie ni en 2007, ni en 2008, ni en 2009. Alors, on nous demande d'approuver quelque chose... Nous ne pouvons que déplorer l'absence de réunion de la Commission de Concertation et deuxièmement, vous avez pu lire ou entendre que l'objet principal c'est d'approuver ou de conforter la rénovation, la réfection de la rampe du Château. Tout le monde la connaît, c'est peut-être après avoir détruit l'ensemble du Château Comtal fin du 19^{ème}, 1860-1880, c'est un peu le dernier symbole de Mons ancien et donc moi quand je vois qu'on va devoir remplacer les pavés anciens par des nouveaux pavés, je ne sais pas pourquoi mais sans doute c'est pour être conforme à l'ordre moderne, quelque chose de neuf, de moderne, je ne puis que déplorer cette absence totale de prise en compte du patrimoine ancien de notre Ville. Si l'on cherche des pavés anciens pour les remplacer, je vous signale que sur le territoire de l'asbl Intercommunale du Bois d'Havré, près de l'ancien pavillon du garde chasse qui donne vers St-Symphorien, il y a près de deux tonnes de pavés anciens et donc on pourrait utiliser ces deux tonnes de pavés anciens pour réparer les pavés qui seraient

vétustes. Je vous le signale mais en tout cas, supprimer tous les pavés anciens pour les remplacer par du neuf, justement là, dans un site classé, cela me semble tout à fait, préjudiciable tant pour l'image de la Ville que pour l'image du site. Merci. Et c'est un pavé dans la mare !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien merci M. le Conseiller pour vos différentes remarques. Je dois bien vous avouer que moi-même, j'ai dû restituer les pièces d'un puzzle puisque c'est un dossier qui a une certaine ancienneté que nous présentons aujourd'hui. Le périmètre de rénovation urbaine a été reconnu en mai 1987, l'objectif à l'époque était de pouvoir se débarrasser d'un chanfrein qui se situait au pied du Beffroi et qui depuis lors est devenu une très belle auberge de jeunesse. Le temps a passé, l'auberge de jeunesse a vu le jour et finalement, en 2004, la Région Wallonne a réactivé la Ville de Mons en lui demandant ce qu'il en était de ce périmètre de rénovation urbaine. A l'époque, la Ville a donc décidé effectivement de relancer la mécanique, a décidé de porter un projet public qui était cette rénovation de la rampe du Château tout en rappelant l'intérêt pour les riverains de faire partie de ce périmètre de rénovation urbaine, sachant que pour eux, c'est la possibilité bien entendu de faire valoir des primes à la réhabilitation des façades beaucoup plus intéressantes qu'en dehors de ce type de périmètre. Nous avons obtenu un arrêté de subventions au niveau du Gouvernement wallon en 2004 et nous en sommes aujourd'hui au stade de l'avant-projet pour la rénovation de la rampe du Château et donc, aujourd'hui ce qu'il faut, c'est passer au stade du projet, le service des marchés publics est en train d'avancer dans ce sens et il conviendra ensuite, au niveau du Conseil communal, avec mon collègue Marc DARVILLE, de pouvoir débattre des orientations finales qui seront retenues pour le projet dont celle que vous soulignez à l'instant par rapport à la problématique des pavés. Pour ce qui concerne le fait que la Commission ne se soit pas réunie, bien non, elle ne s'est pas réunie pour la simple et bonne raison que nous l'avons reconstituée il y a peu, appel à candidatures a été fait et la Région Wallonne, M. le Conseiller, nous a demandé séance tenante de ne pas convoquer cette Commission tant que les instances au niveau régional n'en aurait pas approuvé et la composition et le règlement d'ordre intérieur. Ce qui signifie qu'effectivement, contre notre gré, la Ville de Mons n'a pu réunir cette Commission. Néanmoins, la Région nous demande de rentrer chaque année un rapport complet, ce que nous faisons aujourd'hui pour que nous puissions continuer à prétendre à obtenir des subsides. Voilà quelques mots d'explications complémentaires.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. On peut considérer que le point est approuvé avec toutes les explications données par notre Echevin ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous, on est contre la rénovation telle qu'elle est présentée, donc on dit non.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Simplement un petit mot, M. le Conseiller, cela n'est pas le point à l'ordre du jour. Aujourd'hui, le point qui est à l'ordre du jour, c'est l'approbation du rapport, si vous dites non, vous vous opposez au rapport, pas à la rénovation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je dis non parce que simplement le rapport ne nous convient pas.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Donc, vous êtes contre le rapport d'activité tel qu'il est présenté ici ? Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme HOUDART

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER W, Mme MERCIER AM, M. HAMBYE

ADOPTE – 1ère annexe

27e Objet : Rapport d'activité de la CCAT 2009. Aménagement Territ. et Permis CCAT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, là on est tout à fait d'accord sur le rapport d'activité. Simplement et sans prendre de position de politique politicienne ou autre, je ne suis pas le porte parole de quelque groupe que ce soit mais en tant que membre de la CCAT, il m'a semblé plusieurs fois entendre, au sein des réunions auxquelles je participe, que les membres de la CCAT déplorent qu'elle ne soit pas toujours consultée sur les grands projets immobiliers alors que pour des régularisations de garages ou remplacement d'antennes de GSM, on nous consulte. Donc, le souhait si je peux être le relais d'un souhait des membres de la CCAT, c'est d'être davantage consultés dans les grands projets immobiliers. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Plusieurs éléments par rapport à la CCAT. Vous devez savoir que nous avons eu l'occasion de rencontrer le président de la CCAT il y a peu, nous lui avons demandé de nous faire part par écrit des éventuelles remarques qui pourraient émaner des membres de la CCAT pour rendre celle-ci plus dynamique et plus vivante, donc je suppose que ce rapport devrait nous être proposé dans les meilleurs délais. Pour ce qui me concerne, sachez que je suis tout à fait ouvert et je le dis à la fois aux Conseillers et en même

temps à travers vous, au président et aux membres de la CCAT, à envisager un autre mode de fonctionnement de cette CCAT. Moi-même, j'entends régulièrement et à juste titre, des membres de la CCAT qui nous disent on est assailli de projets de minime importance. Je partage assez bien cet avis mais vous savez c'est une instance consultative et donc je veille toujours à ne jamais imposer quelque vue que ce soit pour ne pas donner l'impression que le Collège voudrait guider les décisions et le fonctionnement de la CCAT et donc je suis tout à fait ouvert à un débat visant à recentrer la CCAT sur les dossiers les plus importants, je pense que c'est une proposition qui avait d'ailleurs été faite par mon prédécesseur voici quelques années, qui n'avait pas reçu un écho favorable, mais là c'est le libre arbitre de la CCAT et je le respecte tout à fait mais si une volonté devait s'inscrire à nouveau dans ce sens, il n'y a pas de difficulté pour qu'on en discute avec le président de la CCAT.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Donc, concernant le point inscrit, le rapport d'activité ? Ok.

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

Entrée de MM. DEBAUGNIES et TONDREAU = 37 présents.

28e Objet : Révision totale du PCA n° 34 dit « des Grands Prés » de Mons et élaboration du R.I.E. – Demande de subvention pour l'étude. Aménagement Territ. et Permis UR2009/PCA 34

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce sera le dernier point pour l'instant. Nous sommes tout à fait d'accord sur la révision totale du PCA mais là-dedans, encore une fois, on nous parle de tout le quartier de la gare. Et donc, on approuve la rénovation du quartier de la gare mais on ne nous informe pas du contenu. Alors, on s'abstient, on est positif mais on est demandeur d'une discussion globale dans laquelle on s'inscrit. Mais encore une fois, on nous demande d'approuver, on voit toute la mise en œuvre de la gare, la plate-forme, bref, la moitié de la Ville qu'on rénove, on est tout à fait d'accord mais on aimerait quand même avoir un petit mot à dire ou en tout cas une espèce de devoir de contrôle dont on est ôté. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Simplement là encore pour revenir sur le contenu du point qui est présenté au Conseil communal, il ne s'agit pas d'approuver le projet de la gare ou son évolution, il s'agit ...

Entrée de M. DI RUPO = présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, juste quelques mots. Le hasard a voulu que le jury se réunisse alors que nous avons notre Conseil communal, normalement le jury devait venir à la fin du mois de février, tout cela a été modifié. Ce que je voudrais vous dire,

mes chers collègues et à travers vous, mes chers citoyens, c'est que nous pouvons être très fiers, fiers d'être montois, fiers d'être montois et borains, fiers d'être hennuyers, fiers d'être wallons, francophones, belges ! Le jury international, chargé de sélectionner les Villes Capitales Européennes nous a auditionnés aujourd'hui pendant plus de deux heures. Hier, quatre membres de ce jury ont séjourné à Mons et on passé leur journée avec différents acteurs à Mons. Le jury qui est présidé par Sir Robert Scott nous autorise à dire que c'est à l'unanimité que le jury a accepté notre candidature et recommande au Gouvernement belge la Ville de Mons comme Capitale Européenne de la Culture en 2015. Le jury nous autorise aussi à dire qu'il a estimé que la candidature était de grande qualité et témoigne d'un grand enthousiasme. Le jury nous a transmis ses plus chaleureuses félicitations. Mes chers collègues, mes chers citoyens, sans abuser du mot, je pense que c'est un moment « historique » pour notre région et c'est l'un des événements les plus heureux depuis les années 70. Je voudrais remercier du fond du cœur les ambassadeurs et ambassadrices 2015, les citoyens, très nombreux qui nous ont soutenus, les artistes, les acteurs du monde culturel, les commerçants, les entrepreneurs, les femmes et les hommes d'affaires, du commerce, de l'industrie, de l'économie. Remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à notre candidature. Remercier les membres de la Fondation 2015 et son Président Guy Quaden qui est en Australie et qui nous envoie ses salutations. Aux personnes et aux personnalités du monde culturel et économique qui étaient présentes hier, à vous chers collègues du Collège et du Conseil communal, à l'ensemble de l'Administration de la Ville, du Manège, à la Communauté française qui nous aide beaucoup et à sa Ministre de la Culture, à la Région wallonne qui nous aide, à son Ministre, à la Province de Hainaut qui elle aussi nous aide énormément. Je voudrais avant de céder la parole à Yves, dire qu'aujourd'hui nous étions une petite dizaine, je me dois de remercier chaleureusement Richard MILLER qui, depuis le début, dans la plus grande discrétion, a travaillé avec nous au projet. Tout à l'heure, nous avons défendu le dossier avec Didier Fusillier, Carine Doutrelepon, Pascal Keiser, Bertille Coudevylle, le Recteur Christian Delporte, nous étions aussi avec notre amie Caroline Qadziola, avec Richard et puis deux chevilles ouvrières qui ont été exceptionnelles, qui ont fait un travail démiurgique, Marie Noble et Yves Vasseur, félicitations, je cède la parole à Yves.

M. Yves VASSEUR : Je pense que je dois d'abord remercier celui qui fatalement ne s'est pas remercié dans son discours, c'est évidemment le Bourgmestre de Mons qui a fait confiance à cette idée un peu folle de lancer en 2003, de tenter le pari de devenir Capitale Européenne de la Culture. Douze ans à l'avance, on m'a dit c'est de la folie, tu pars trop tôt, vous n'y

arriverez pas, mais je connais mes classiques et je connais cette fable du lièvre et de la tortue où la tortue est partie de loin, lentement, doucement mais a enrichi son bagage et finalement, est arrivée la première. Je voudrais vraiment m'associer aux remerciements du Bourgmestre, à vous tous, parce que, si on a réussi ce pari c'est parce qu'il y avait cette confiance, il y avait ce dynamisme, il y avait de partage d'emblée parfois aussi certaines critiques mais, à la limite, sans ironie, je les remercie aussi parce qu'elles nous ont forcé à aller plus loin dans notre recherche, à aller plus loin dans notre dossier, à aller plus loin dans notre efficacité et je crois que c'est notre force commune et le talent commun et il y en a beaucoup à Mons et on en découvre tous les jours, qui ont séduit le jury lors de la visite d'hier et je dois vraiment remercier toutes les équipes de la Ville qui ont fait un travail tellement ingrat de préparation dans l'ombre, vraiment j'ai apprécié ça et c'est de bonne augure parce que, mes amis, le travail commence. Voilà, au fil des jours, au fil des semaines, au fil des mois, on apportera des éléments, on construira ensemble ce dossier, le dossier de candidature c'est une charpente, j'emploie souvent cette métaphore, c'est la charpente de la maison en 2015, à nous de la bâtir ensemble, à nous de la meubler ensemble, à nous de la décorer ensemble et en faire une des plus belles maisons européennes qui soit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Yves. Nous vous donnons rendez-vous, Richard, Yves et toute l'équipe à la fois du Manège et du Collège et les membres de la Fondation et celles et ceux qui sont libres et qui étaient là aujourd'hui, nous vous donnons rendez-vous demain à 9 h 30 pour une conférence de presse au Salon des Etats où nous expliciterons bien sûr en détails le projet et fournirons aux médias un certain nombre d'informations additionnelles. Et bien entendu, s'il y avait l'une ou l'autre question comme c'est le Conseil communal, dans sa forme formelle, on vient d'ouvrir une parenthèse informelle mais oh combien importante, mais s'il y avait une question ou l'autre dans cette partie informelle, c'est bien volontiers qu'on y répondrait ou alors on répond demain à 9 h 30. Alors, demain soir à 19h, nous organiserons une fête populaire sur la Grand'Place, nous avons quelques difficultés vu le climat rude, le réchauffement de la planète s'est postposé un peu pour nous mais tout est prévu pour 19h avec, je le rappelle, Happy Hours, à partir de 18h puisque les cafetiers de la Grand'Place mettent une pinte à 1 euro et il y aura aussi mais j'en parlerai tout à l'heure lors du Conseil, un essai de feux d'artifice. Merci et on poursuit le travail, je cède la parole à Mme HOUDART pour continuer le Conseil communal.

Sortie de M. DI RUPO = présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, après cette excellente nouvelle, je pense que la presse va s'éclipser pour interviewer évidemment les protagonistes, nous allons continuer nos

travaux, je sais que c'est une ambiance un peu particulière, une ambiance un peu euphorique, une ambiance de fête. Comme l'a dit le Bourgmestre, on vous donne d'ores et déjà rendez-vous demain sur la Grand'Place à 19h mais avant cela il faut continuer nos travaux et donc M. MARTIN va continuer sa réponse puisqu'il a été interrompu, mais c'était pour la bonne cause, bien entendu et encore félicitations à toutes et à tous.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci. Et donc c'est difficile de captiver l'intérêt après un tel moment naturellement mais je répondrai quand même à M. HAMBYE s'il veut bien m'écouter... M. le Conseiller, je vais répondre à votre question. Simplement pour vous dire ceci, nous serions bien en peine nous aussi de connaître le contenu du PCA modifié puisque le Collège lui-même ne le connaît pas encore. Pour la bonne et simple raison que le point qui est présenté aujourd'hui, c'est simplement après la désignation de l'adjudicataire, donc l'Agence Wallonne Paysagère pour réaliser à la fois le rapport des indices environnementales et le projet de PCA et bien aujourd'hui, le point vise simplement à aller chercher des subsides auprès de la Région wallonne puisqu'on peut obtenir 80% de subsides mais le travail n'est pas encore fait naturellement. Et le Collège lui-même n'a pas encore connaissance des orientations, donc pas plus que le Conseil. Je comprends votre remarque mais elle vient un peu trop en amont et elle trouvera bien sûr des réponses le moment voulu.

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

29e Objet : Décision du principe de mise en œuvre de la Z.A.C.C. n° 48 dite « de l'Anglais » de Mons (Flénu) et approbation de l'auteur de projet proposé. Aménagement Territ. et Permis UR10/ZACC 48

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

30e Objet : ASBL « Piétonnier Montois » Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/046

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

31e Objet : ASBL « Régie de Quartiers de Mons – Frameries – Colfontaine » - Majoration de crédit de 1.004,85 euros en MB 4/2009 afin de couvrir la quote-part, non subventionnée, dans le traitement d'un agent APE pour l'exercice 2009. Dossier à soumettre à l'exercice de la Tutelle générale d'annulation. Approbation. Gestion f. C/PQ/LG/TGA

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

32e Objet : Subside à PROGRESS – Action Design in shop. Dév. Économique

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

Entrée de M. DEPLUS = 38 présents

33e Objet : Subside supplémentaire pour le FIFA. Dév. Économique

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi je voulais intervenir pour dire que je trouvais quand même un peu bizarre que l'on attribue 5.000 euros de subsides supplémentaires non pas parce que c'est le FIFA mais parce que c'était pour l'édition 2009, donc quelque chose qui a un an, un an plus tard on lui accorde 5.000 euros, cela me paraît de mauvaise pratique de subsidier comme ça à posteriori et donc nous allons nous abstenir sur ce point-là. D'autant plus qu'on aura bien besoin de cet argent-là maintenant qu'on sait qu'on est Capitale Européenne de la Culture, on en a besoin pour le futur.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour les mêmes raisons mais j'allais développer mon interpellation en ce sens que l'on a dit que c'était un accord entre la Ville et les commerçants. Et donc, je crois que c'est très important que les commerçants développent une collaboration très étroite avec la Ville de Mons mais pour moi le meilleur moyen de les faire venir et de développer le commerce au Centre-Ville, c'est d'offrir aux commerçants des tickets gratuits au niveau des horodateurs pour faire revenir le client. Alors, au lieu de donner 7.500 euros d'entrées de cinéma, je ne crois pas que ça va développer le commerce au Centre-Ville mais il vaudrait mieux leur donner 7.000 ou 20.000 euros de tickets horodateurs pour développer l'activité commerciale au Centre-Ville. Et donc, c'est dans ce sens-là que je voulais faire une interpellation et je pense que ce n'est pas, à mon avis, un retour commercial direct. Voilà merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quelques éléments par rapport à ça. Je voudrais qu'on distingue bien les deux aspects. Il y a deux aspects différents à la problématique soulevée notamment par M. HAMBYE, je vais y venir dans un instant mais pour répondre d'abord à M. VISEUR, effectivement, ce n'est pas la pratique habituelle que de procéder de la sorte. Pourquoi avons-nous procédé de la sorte ? Parce que généralement il y a un subside de 2.000 euros qui est accordé par le Collège dans le cadre du développement économique aux organisateurs du FIFA. L'année dernière, c'était la 25^{ème} édition donc une édition assez exceptionnelle, qui a donné lieu à toute une série de manifestations qui se sont déroulées avec les commerçants montois en marge du FIFA et donc, le 27 mars dernier, donc après la tenue du FIFA, nous avons une demande d'obtention de subsides complémentaires compte tenu de coûts qui ont été majorés dans l'organisation de ces événements, les actions avec les commerçants, les soirées organisées avec eux, etc. etc. et donc il y avait une demande en tout de 7.500 euros. Nous n'y avons pas souscrit tout de suite parce que nous pensions ne pas pouvoir terminer l'année budgétaire avec des moyens sur le crédit, il s'est avéré en fin

d'année que le crédit permettait encore certaines possibilités et donc on s'est dit, qu'à titre exceptionnel, compte tenu du fait que c'était le 25^{ème} anniversaire, on pouvait faire cet effort en 2009 sachant qu'à partir de 2010, évidemment, l'effort est restreint et pour 2010 je peux d'ores et déjà vous annoncer que le Collège a marqué son accord sur un montant qui sera plafonné à 2.500 euros. Donc, c'est tout à fait exceptionnel et cela fait partie du 25^{ème} anniversaire, d'un événement qui permet un certain rayonnement à notre Ville. Quant à la question des horodateurs, M. HAMBYE, c'est une question qui est d'un tout autre ordre, 20.000 euros pour des horodateurs sur un budget en terme de recettes qui atteint les 3 millions, ce ne serait qu'une goutte d'eau dans un océan. Sachez néanmoins que nous avons reçu le Bourgmestre et moi-même les commerçants montois dans la perspective de Mons 2015, il y a une dizaine de jours, que c'est un des points qui a été soulevé dans le cadre du débat et que le Collège, jeudi dernier, a décidé d'analyser l'ensemble des demandes des commerçants et ma collègue Francine CRUVEILLER est d'ores et déjà au travail pour examiner les possibilités de rencontrer en tout ou en partie les demandes qui ont été faites par les commerçants à cette occasion.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur cet aspect de parking Centre-Ville, je rappelle, cela devait être en 2006 si mes souvenirs sont bons, que j'avais fait une proposition pour qu'on applique ce qui s'applique dans d'autres centres-villes, c'est-à-dire que la première demi-heure de parking est gratuite, cela permet effectivement une plus grande rotation et ça ne dissuade pas les gens de venir en Ville ou pour quelquefois 2 ou 3 minutes on doit mettre un ticket de parking pour une demi-heure.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour rebondir sur la problématique de parking, je propose au Collège de faire un petit voyage à Tournai, là le Conseil communal s'est prononcé pour la création d'un nouveau parking public de 7 millions et demi d'euros, avec un droit d'emphytéose de 50 ans. Ce serait intéressant de voir ce qui se fait à Tournai puisque maintenant c'est la Ville du Ministre-Président. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un mot pour dire que l'on connaît toutes les bonnes pratiques et tous les bons exemples qui se déroulent aux quatre coins de la Wallonie et au-delà et donc là encore, il y a des réflexions qui sont en cours, ma collègue Francine CRUVEILLER y donnera suite et pour ce qui concerne la demande qui avait été formulée par le groupe Ecolo à l'époque, le Collège avait d'ailleurs, sur proposition de Francine CRUVEILLER, examiné la possibilité de mettre en œuvre cette possibilité, elle pourra en dire un mot si elle le souhaite maintenant, mais le problème est toujours un problème de coût naturellement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On reviendra certainement sur la problématique du parking, peut-on considérer que le point 33 est approuvé ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Moi j'ai dit qu'on s'abstenait, Ecolo s'abstient sur ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER A.M., Mmes POURBAIX, MERCIER W., MM. HAMBYE, MUZALA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, HOUDART,

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS.

ADOPTE – 8e annexe

34e Objet : Aliénation emplacement de parking n° 23 Quartier Rachot à Mons. Cellule foncière RF/FD

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

35e Objet : Mons et Jemappes – Échange sans soulte, pour cause d'utilité publique, du bâtiment sis rue Chasse Montignies 18 à Mons, appartenant à la Ville de Mons et du bâtiment sis rue Guillochain, 66 à Jemappes, appartenant à Toit & Moi – Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement on approuve le principe de l'échange et toute la politique de rénovation urbaine, donc on ne peut que féliciter le Collège pour ces réalisations immobilières et foncières. Donc, nous félicitons de vive voix le Collège. Simplement, certains rigolent ou sourient quand nous disons qu'en vendant 71 euros du m² dans le cadre de la vente avec des renonciations de droit d'accession avec la société Lixon, nous sommes très loin d'une réalité. Ici, nous avons donc une ruine, un bâtiment Chasse Montignies, n° 18 qui a une contenance de 40 m², 4A ca et la valeur de l'échange est de 36.000 euros, ce qui fait au Centre-Ville pour un m², 900 euros du m². Alors quand on nous dit, opposition CdH que nous crions aux loups ou que nous poussons des cris d'orfraie, quand on vend à 71 euros du m², je m'aperçois que le point de comparaison de 71 euros du m est le dixième du point de comparaison qui est avancé par le Receveur de l'Enregistrement et donc, j'attire l'attention à nouveau du Conseil communal, que nous allons approuver une vente ou un échange à 900 euros du m². Alors que le même Conseil communal, il y a quelques mois vient de nous dire que 71 euros le m² c'était un très bon prix. Voilà, merci.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. HAMBYE, comme je vous l'ai dit la dernière fois, c'est 86 euros et c'est une décision qui a été prise par le Conseil communal qui a été votée à l'unanimité par tous les partis.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'ai rien à redire, merci. On mentionne le point de comparaison, sur la jurisprudence.

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

36e Objet : Mons – Acquisition d'une crèche de 36 places, à ériger à l'Allée des Oiseaux, avenue Émile Cornez à Mons pour cause d'utilité publique – Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

37e Objet : Règlement général des funérailles et sépultures : révision suite à l'entrée en vigueur du décret du 6 mars 2009. Population

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

38e Objet : Cimetière de Cuesmes. Résiliation d'actes de concessions pour non renouvellement, des sépultures affichées le 03.09.2008. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – de la 12e annexe à la 54e annexes

39e Objet : Délégation de la compétence du Bourgmestre dans le cadre de la Réglementation sur les étrangers. Population

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

40e Objet : Convention établie entre la Ville de Mons et l'ONE. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

41e Objet : Construction de 10 logements moyens, 12 logements sociaux ainsi que la construction d'une voirie et de ses équipements à la rue Vilain XIII à Maisières. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 24006/ID

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

42e Objet : Construction de 10 logements moyens, 12 logements sociaux ainsi que la construction d'une voirie et de ses équipements à la rue Vilain XIII à Maisières. Approbation de l'ouverture et du tracé de voirie. Aménagement Territ. et Permis AB 24006/ID

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

43e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

44e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré.

Approbation de la création d'une nouvelle voirie et du tracé. Aménagement Territ. et Permis
AB 23389/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 60e annexe

45e Objet : Approbation du coût vérité 2010. Environnement BM10/coût vérité

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit du coût vérité mais libellé comme ça on se demande de quoi il s'agit, du coût vérité de la collecte et du traitement des déchets. Alors, je profite de ce point là pour faire un peu le point de la politique en matière de déchets ménagers à Mons Borinage mais aussi dans le Hainaut, parce que le coût vérité en Hainaut, je crois que c'est vraiment de la blague. Il y a quelques mois, c'était au mois de novembre, je crois, IPALLE, je précise qu'IPALLE c'est l'Intercommunale du Hainaut Occidental où nous allons dorénavant faire incinérer nos déchets et bien IPALLE était à court de déchets et Itradec qui est notre Intercommunale de traitement des déchets a conclu un marché supplémentaire de transport pour pouvoir en transporter plus vers IPALLE. Or, en janvier, ce même IPALLE annonce qu'elle ne pourra plus prendre en charge les déchets communaux qui sont en réalité assimilés aux déchets ménagers et ça à partir du 1^{er} février. Itradec a donc lancé un marché pour prendre 4.000 tonnes de ces déchets, quand on parle des déchets communaux, ce sont ceux qui résultent après le ramassage après les marchés, de la vidange des poubelles publiques, etc. Quatre mille tonnes à traiter, l'ICDI, c'est-à-dire Charleroi en prend 2.000 et il reste donc 2.000 tonnes qui sont attribuées à SITA, une société privée qui était le moins disant après l'ICDI et que croyez-vous que SITA va faire avec ces déchets ? Elle va les conduire chez IPALLE pour les faire incinérer. Donc, IPALLE refuse d'incinérer ces déchets là d'Itradec mais elle les accepte à IPALLE, cela veut dire que donc entre deux intercommunales, l'une pure Itradec et l'autre, mixte, c'est-à-dire IPALLE, il y a un privé qui s'insère pour servir d'intermédiaire et pour évidemment faire son beurre sur nos déchets, ce n'est pas ça du coût vérité. Mais ça n'est pas tout. Il faut savoir que l'Europe est largement en surcapacité d'incinération et c'est vrai, y compris à nos portes parce que ce que le tonnage qu'Itradec ne pourra pas fournir à IPALLE et notamment les déchets communaux dont je viens de vous parler, et bien, pour ceux-là Itradec va explorer pour plus tard la filière de l'incinérateur de St Saulve dans le Nord de la France, près de la frontière française parce que lui aussi est en surcapacité et il va incinérer les déchets à 54 euros la tonne alors que l'ICDI a remis 79 euros et SITA 89 euros. Donc, c'est 30% moins cher à 40% et donc, entretemps, IPALLE construit des fours, le four n° 6 et le four n° 7 sont en construction chez IPALLE alors qu'à nos portes il y a déjà des incinérateurs en surcapacité. Troisième exemple, la

commune de Dour envisage de se lancer seule dans la collecte sélective des déchets organiques et je trouve que c'est méritoire parce que depuis le temps qu'on essaye d'imposer cette collecte sélective, ça sera au moins une façon de lever le tabou qui nous a toujours été opposé comme quoi c'était impossible de faire ça dans notre région. Alors, Dour va avoir des déchets organiques triés, collectés sélectivement mais elle n'aura plus la capacité de les faire traiter puisque la filière Itradec sera finie, les fours, nous avons 90.000 tonnes de capacité pour les deux tours mais nous ne pourrons plus biométhaniser les déchets qui viendront de Dour et pendant ce temps là dans le namurois et dans la province de Liège, là on met en place la filière de collecte sélective de biométhanisation alors que chez nous, on abandonne. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'un jour, on soit devant cette situation complètement surréaliste que les namurois amènent leurs déchets à faire biométhaniser à Havré chez Itradec et que les nôtres ici de Mons-Borinage vont aller chez IPALLE à Thumaide pour être incinérés. On est complètement dans une situation surréaliste, c'est une catastrophe que la politique des déchets ménagers dans le Hainaut. Entre toutes les intercommunales, il y a quelque chose qui vraiment ne fonctionne pas. Alors, si j'ai tenu à faire cette mise au point, ici au niveau du Conseil communal de Mons, c'est parce que d'abord ça nous concerne, c'est aussi parce que je n'avais pas prévu évidemment que les événements se passeraient comme ça mais normalement, nous avons ici un président de parti qui est M. DI RUPO pour ne pas le citer et vous le savez tous, est le bras droit d'un autre président de parti qui est M. MILLER et je fais un appel aux quatre partis pour qu'on réétudie cette politique des déchets ménagers dans le Hainaut et au niveau de la région wallonne. Je fais un appel aussi au CdH parce qu'ils ont une lourde responsabilité lorsque les décisions ont été prises au Cabinet de Benoît Lutgen dans la mandature précédente où à l'époque c'était Gonzague Delbar le Directeur d'IPALLE qui était en charge des déchets et cela a compté beaucoup dans la politique des déchets dans le Hainaut. Ça devrait être mis à plat au niveau de la Région wallonne, je sais bien on va me dire maintenant Ecolo est dans le Gouvernement merci je le savais mais Ecolo voudrait bien, d'abord n'était pas là lorsque les décisions ont été prises et voudrait bien remettre cette situation à plat et donc je fais un appel aux quatre partis que ce soit relayé bien sûr, nous ne sommes qu'au Conseil communal, on n'est pas au Parlement Wallon, mais j'aurais aimé que ce soit relayé auprès des quatre partis parce que la situation en Hainaut est tout à fait impossible à gérer.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais ajouter quelque chose. Mais le coût vérité ici comme est-il calculé ? Mais c'est simple, puisqu'on a 5.606.000 de recettes pour 5.630.000 de coût mais on estime que le taux de couverture est à 99,57% et on doit tendre

vers 100%. Maintenant, évidemment, reste à savoir comment est-ce que le coût, les 5.630.000 sont effectivement calculés ? Bon, si c'était un ramassage privé, effectivement, il y aurait une clef de répartition des frais administratifs dans les coûts, ici c'est simplement des coûts directs, il n'y a aucune répartition des frais administratifs, du personnel administratif dans ce coût. Alors, moi je pense que la meilleure façon pour moi, le coût vérité, mais c'est le prix du marché. Alors, si on veut savoir quel est le coût vérité, il suffit de lancer un appel d'offres européen et par exemple de demander à la Lyonnaise des Eaux combien elle demanderait pour un service exactement similaire et le coût vérité, on l'aurait, c'est le prix du marché.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Peut-être complémentirement à ce que vous venez d'ajouter, le service minimum qui est demandé pour le coût vérité comprend la collecte des ordures ménagères brutes en porte à porte, la reprise de ces matières qui sont listées et donc que l'IDEA reprend, l'accès au parc à conteneurs, évidemment c'est repris également dans le coût vérité, la mise à disposition des bulles à verres, le traitement des déchets collectés ainsi que la fourniture obligatoire d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte des ordures ménagères ou d'un service similaire, par exemple comme certaines communes vont le faire, les containers à puces et ça selon la composition du ménage. Pour répondre aussi aux exigences de l'arrêté en la matière de service minimum, une récolte de l'asbeste ciment a été mise en place par l'IDEA sur deux sites et ce, dès 2009. Donc, à cela vient s'ajouter également et cela rentre dans le coût vérité. L'IDEA a présenté en septembre 2008 aux communes une projection des coûts 2010 qui détermineront la taxe 2012 à réclamer aux citoyens. A ce stade, toutes les communes collectées en ordures ménagères par l'IDEA ont opté pour la distribution de sacs prépayés à l'exception de Mons pour le moment qui a opté pour une dérogation puisque nous avons droit à avoir une dérogation. En 2009, sur 149 communes wallonnes collectant les ordures ménagères en sacs payants, 47 communes ont opté pour la dérogation à la distribution de ces sacs prépayés. A rappeler également que la mise en application de l'arrêté, c'est une mise en application de l'arrêté gouvernemental wallon qui date du 5 mars 2008. Voilà, informations complémentaires par rapport à le coût vérité qui nous concerne.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER W., Mmes POURBAIX, MERCIER A.M., MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

ADOPTE – 61e annexe

46e Objet : Atelier Voirie à Cuesmes – Renouvellement couvertures des ateliers et des garages. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.138.021.00.VT

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

47e Objet : Passage latéral Sud du Musée des Beaux-Arts – Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2^e BO/2008/421.01/140.06.MF

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

48e Objet : Acquisition de poubelles publiques – 2 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2010.875.220.00

REMIS

49e Objet : Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2010.138.022.00.AEC

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

50e Objet : Acquisition de bancs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2010.766.172.00.AEC

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

51e Objet : Acquisition de matériel pour les équipes proximité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2010.875.213.00.AEC

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

52e Objet : Bibliothèque – Achat de matériel informatique pour la création d'espaces publics numérisés – Modification de la décision du 16 novembre 2009. 3e/3^e E/2009.767.221.00.JP

ADOPTE à l'unanimité – 67e annexe

53e Objet : Réfection des trottoirs de diverses rues (9) situées à Mons – Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009. Approbation des corrections apportées au cahier spécial des charges. 3e/2^e E/2006.TRI.421.042.00.MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il «était prévu qu'on refasse les trottoirs rue des Fripiers, on va les refaire à l'identique ou on va supprimer des emplacements de parking pour les voitures ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, ils ne seront pas refaits à l'identique, ils seront mieux. Si on les refait c'est parce qu'ils demandent à être refaits mais le dimensionnement ne change pas.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non seulement ils sont identiques mais la matière est meilleure, merci.

ADOPTE à l'unanimité – 68e annexe

54e Objet : Réfection des trottoirs de 3 rues situées à Havré – Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009. Approbation des corrections apportées au cahier spécial des charges et à l'avis de marché. 3e/2^e E/2008.TRI.421.050.00.MF

ADOPTE à l'unanimité – 69e annexe

55e Objet : Dégâts d'hiver 2008/2009 du SPW : réparation et entretien de voiries communales situées à Mons et Cuesmes. Approbation du projet rectifié. 3e/2^e E/2009.SUB.421.061.00.MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement les riverains de la rue du Gouvernement se réjouissent, ils ont vu qu'on s'est enfin penché sur l'état du réseau routier. Alors, je ne sais pas ce qui s'est passé mais on parle de dégâts d'hiver mais nous les dégâts ils existent depuis deux ans et peut-être que l'hiver a provoqué chez un responsable une prise de conscience accrue. En tout cas, on s'en réjouit, qu'on soit lauréat des dégâts d'hiver, on va faire des jaloux. Donc, je vais m'arrêter sinon on va se demander comment on a fait. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Vous voulez ajouter quelque chose, M.

DARVILLE ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, j'aurais aimé comprendre clairement la question de M. HAMBYE....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : mais on a vu que la rue du Gouvernement allait faire l'objet d'une rénovation au niveau du revêtement hydrocarboné et ce, à titre de dégâts d'hiver. Le contraire de l'été. Et donc, on s'est demandé puisqu'on intervient depuis deux ans à ce sujet, comment cette rue avait fait l'objet d'une nouvelle priorité par rapport à d'autres rues, vous voyez, c'est ça qui nous interpelle mais on ne va pas trop insister parce que les autres riverains d'autres rues abîmées par l'hiver vont se demander comment on s'y est pris, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. DARVILLE, vous avez compris la question ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je crois avoir compris que M. HAMBYE ne souhaitait pas devant chez lui un renouvellement de la route donc on peut retirer le dossier...si vous le souhaitez !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On se réjouissait que notre rue soit reprise mais on se demandait et à quel titre elle a été reprise comme travaux exceptionnels de dégâts d'hiver, voilà.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons eu une circulaire l'année passée nous permettant suite à un hiver assez rude nous attribuant des budgets supplémentaires. Nous avons fait un peu le tour des rues vraiment les plus endommagées et je crois que la rue du Gouvernement était déjà très dégradée, son état s'est accentué l'année passée donc j'ai estimé qu'on pouvait la mettre dans les priorités ainsi que la Place du Gouvernement qui est aussi dans un état lamentable, donc ces rues seront refaites très prochainement.

ADOPTE à l'unanimité – 70e annexe

56e Objet : Acquisition de portemanteaux pour les écoles communales. Modification de l'article d'imputation. 3e/3^e E/2009.722.168.00.SS

ADOPTE à l'unanimité – 71e annexe

57e Objet : Acquisition d'équipements nécessaires à la mise en service des autopompes pour le Service Incendie. Modification de la décision du 15 décembre 2009 et modification de l'article d'imputation. 3e/3^e E/2009.351.074.00.RM

ADOPTE à l'unanimité – 72e annexe

58e Objet : Rue des Canadiens à Hyon – Aménagement de voirie – Réalisation d'une piste cyclable suggérée en voirie, de chicanes – Rénovation de la voirie et des abords. Approbation des corrections apportées au cahier spécial des charges. 3e/2^e E/2009.421.079.00.MF

ADOPTE à l'unanimité – 73e annexe

59e Objet : Acquisition d'urinoirs et de toilettes mobiles – Correction de l'article 1er et de l'article 3 de la décision du 20 octobre 2009. 3e/1^e E/2009.875.279.00.RM

ADOPTE à l'unanimité – 74e annexe

60e Objet : École A. Legrand à Mons – Aménagement d'une conciergerie. Approbation de l'avenant n° 2. 3e/1^e E/2008.722.108.00.LF

ADOPTE à l'unanimité – 75e annexe

61e Objet : Crèches – Sécurisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.844.215.00.VT

ADOPTE à l'unanimité – 76e annexe

62e Objet : Accueils extra-scolaires - Sécurisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.835.200.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 77e annexe

20e Objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en octobre, novembre et décembre 2009 pour l'Administration centrale. Gestion f. EXTRA/DD012010

ADOPTE à l'unanimité – 78e annexe

21e Objet : Octroi de concessions dans les cimetières communaux. Mise en conformité du règlement avec le Décret du Ministre COURARD du 6.3.2009 et les décisions du Collège communal des 14 et 21.1.2010. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 79e annexe

22e Objet : Taxe de stationnement avec « Carte riverain » (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 février 2010 relative à la « Carte riverain ». Gestion f.

REMIS

23e Objet : Taxe de stationnement payant/Taxe Pro Rata Temporis (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 février 2010 relative à la « Carte riverain ». Gestion f.

REMIS

24e Objet : Taxe de stationnement payant/Taxe forfaitaire (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 février 2010 relative à la « Carte riverain ». Gestion f.

REMIS

25e Objet : Taxe de stationnement/Zone bleue (Taxe directe). Mise en conformité du règlement avec la délibération du Conseil communal du 09 février 2010 relative à la « Carte riverain ». Gestion f.

REMIS

68° Objet : Aide au peuple haïtien – circulaire Furlan. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 80e annexe

16e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES - Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 24.11.2009. 8°/1° 64

ADOPTE à l'unanimité – 81e annexe

17e Objet : Phare de Jemappes – Transformation en un immeuble de bureau. Approbation de l'avenant n° 5. 3e/1° E/2005/PGV/832.211/BA

ADOPTE à l'unanimité – 82e annexe

18e Objet : CALVA de Flénu – Transformation d'une surface commerciale. Approbation de l'avenant n° 3. 3e/1° E/2005/PGV/832.207/BA

ADOpte à l'unanimité – 83e annexe

19e Objet : La Roseraie – Travaux d'aménagement. Approbation de l'avenant n° 4. 3e/1°
2008/PGV/832.231.BD

ADOpte à l'unanimité – 84e annexe

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je souhaiterais mettre ensemble les points 17, 18 et 19 parce qu'il s'agit d'une réflexion générale sur les avenants. S'il y a quelque chose qui m'interpelle souvent, c'est le nombre d'avenants qui viennent s'ajouter à la somme de base quand la Ville réalise une rénovation. Pour le Phare de Jemappes, donc c'est le n° 17, on nous demande d'approuver l'avenant n° 5. Or, le total des 5 avenants représente une incidence financière de 12,14% par rapport au montant de désignation. Pour le Calva de Flénu, n° 18, il s'agit du 3^{ème} avenant mais il est de taille : 61.871,21 euros ; le total des 3 avenants représente une incidence de 12,23 % par rapport au montant de désignation. Enfin, pour la Roseraie du Château d'Havré, n° 19, on en est au 4^{ème} avenant et en tout ça fait 17,71 % par rapport au montant de désignation. Alors, quand on nous demande d'approuver une somme pour un travail délimité, on ne sait jamais à quoi on va aboutir in fine. Franchement, ne peut-on dès le début, prévoir le prix plus ou moins exact après des recherches et des investigations approfondies ? Parce que je trouve que cela commence à bien faire d'avoir toujours des avenants, des avenants qui font monter la somme terminale vraiment beaucoup plus que ce que l'on avait accepté au point de départ. Voilà, merci bien.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Juste pour vous signaler qu'au point 19 c'est la Roseraie à Jemappes et pas la Roseraie au Château d'Havré comme vous l'avez signalé. Juste pour vous dire que ce sont chaque fois des imprévus et malheureusement nous ne savons pas avant l'avancement des travaux anticiper les choses puisque c'est en avançant dans les travaux que l'on découvre parfois des impondérables et des choses qui n'étaient pas prévues et donc forcément cela a toujours un coût quand on découvre qu'il faut supprimer deux travées, mais on ne le sait pas toujours au départ qu'il y a deux travées notamment à Flénu, par exemple et donc il y a lieu de modifier les matériaux initialement prévus pour la toiture. Donc, ce sont des impondérables auxquels on ne sait pas répondre au départ et nous ne pouvons le voir qu'en commençant les travaux. Maintenant, pour la question plus technique, M. DARVILLE peut peut-être vous répondre plus précisément.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme la Présidente. Donc, Mme MERCIER là vraiment, vous posez un problème excessivement difficile. Lorsque nous établissons un

dossier technique, il doit être évalué à sa plus juste valeur, sinon lorsque nous l'envoyons à la Région wallonne, je vous rappelle que ce sont des dossiers subsidiés, si par exemple nous tenons compte de 20% d'impondérables, les dossiers nous reviennent et ne sont pas acceptés. Lorsque nous lançons le dossier, nous prenons par exemple la salle Calva de Flénu, alors que toute une série de services avaient remis des avis positifs, une division de la Région wallonne met son veto pour le permis. Pourquoi ? Parce qu'il supposait des puits en-dessous de la salle Calva, bon, qu'avons-nous fait ? Des études complémentaires. Les études complémentaires ont démontré que sur les trois puits supposés, il n'y en avait qu'un mais un qui avait été rebouché. Que nous dit alors la Région wallonne ? Elle nous dit ok, nous sommes d'accord de vous donner le permis mais elle nous impose une technique tout à fait particulière pour protéger ce puits pour qu'à l'avenir il n'y ait pas un danger quelconque donc la Région wallonne prône la tolérance zéro au point de vue risques et elle va même au-delà des recommandations de la société qui avait été engagée pour faire l'étude du sous-sol. Mais cela, Mme MERCIER on ne sait pas savoir la réaction des autres pouvoirs que la Ville de Mons lorsque le dossier avance. Le Phare, on commence à démonter, on se rend compte qu'il y a la mэрule, il faut la traiter, on ne peut pas la laisser et ainsi de suite. Donc, c'est facile de dire il n'y a qu'à, il n'y a qu'à prévoir des avenants, je crois que les services techniques font vraiment un maximum lors d'une étude pour déterminer le prix le plus juste et je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est tout à fait désagréable lorsque nous avons des avenants parfois très élevés mais c'est ça ou nous abandonnons le projet. Donc, il y a effectivement une discussion au sein de nos services pour voir si on va ou si on ne va pas plus loin. Par exemple la salle Calva de Flénu, on a préféré supprimer deux travées mais conserver le projet plutôt que d'annuler le projet complètement. Voilà.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Mais je voudrais répondre à M. l'Echevin.

Simplement, je voulais dire que vous avez donné des explications très éclairantes M.

l'Echevin. Mais, c'est vrai, je pense que je suis d'accord avec ce que vous avez dit, vous devez tout le temps jouer, d'après ce que j'ai compris, entre deux. On ne peut pas demander la première fois trop cher parce qu'alors on n'acceptera pas mais bon, c'est quand même très bizarre cela parce que, alors après on se trouve devant des avenants qui sont terriblement élevés, certains et bon, j'ai bien compris tout le travail qui est en-dessous de tout cela. Merci pour votre réponse.

ADOPTÉ à l'unanimité - annexes

Entrée de M. DI RUPO = 39 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Maintenant, j'en reviens aux points de notre Bourgmestre à qui je vais céder la parole pour la présidence de cette séance.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous prie de bien vouloir excuser ce côté qui peut apparaître singulier mais nous ne sommes pas maîtres de l'agenda.

1er Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Mons – rue des Grands Prés – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/180

ADOPTE à l'unanimité – 85e annexe

b) Nimy – rue de la Lanterne – Réglementation du stationnement. GEP 6002/NI/26

ADOPTE à l'unanimité – 86e annexe

c) Mons – Chaussée du Roeulx – Création d'une zone de chargement/déchargement. GEP 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 87e annexe

d) Havré – rue du Château – Réglementation du stationnement. GEP 6002/HAV/18

ADOPTE à l'unanimité – 88e annexe

e) Obourg – rue de la Brisée – Réglementation de la circulation – Zone 30 km/h. GEP 6002/OB/38

ADOPTE à l'unanimité – 89e annexe

f) Havré – rue Adonis Descamps – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HAV/28

ADOPTE à l'unanimité – 90e annexe

g) Cuesmes – rue Ferrer – Création d'une zone de chargement/déchargement. GEP 6002/C/36

ADOPTE à l'unanimité – 91e annexe

h) Mons – Chaussée du Roeulx – Réglementation du stationnement. GEP 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 92e annexe

i) Mons – Parc de la Sablonnière – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/273

ADOPTE à l'unanimité – 93e annexe

2e Objet : Grille tarifaire pour les expositions temporaires et nocturnes au BAM. Culture 7006

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement à la lecture de cette nouvelle grille tarifaire, n'étant pas membre du Collège et encore moins de toutes les éminentes

organisations culturelles que le Collège met sur pied, il y avait un tarif pour les expositions temporaires et nocturnes au BAM mais surtout je dirai, ici je crois que c'était aux anciens Abattoirs, je me suis posé la question, pour les visites d'écoles et groupes de jeunes, y a-t-il des tarifs spéciaux ? Je ne l'ai pas vu ou c'est peut-être un oubli ou une erreur de ma part ?
Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour les moins de 12 ans, c'est gratuit et pour toutes les écoles de l'entité de Mons.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ok, merci.

ADOPTE à l'unanimité – 94e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 40 présents.

3e Objet : Problématique du tir de feu d'artifice sur l'entité montoise. Fêtes 20100125/023

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour ce point, chers collègues, je dois vous fournir quelques explications. C'est un sujet d'une grande importance et je voudrais que nous puissions agir en toute connaissance de cause et, oserais-je dire, au-delà des concepts classiques de majorité et d'opposition.

De quoi s'agit-il ? Vous vous souviendrez que l'an passé, le mardi de la Ducasse il y a eu une grogne, une très grande contestation des milliers de gens qui étaient sur la Grand'Place après le Festival de Musiques Militaires, la représentation des Musiques Militaires, le feu d'artifice avait été tiré depuis le parc comtal et il y avait vraiment un mécontentement très très net. Je vous confesse que je comprends parfaitement ce mécontentement, je l'ai déjà indiqué et en fait, que s'est-il passé et que devons-nous faire ? Ce qui s'est passé c'est que les services des pompiers, qui font remarquablement leur métier, se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de réglementation dans notre Ville. Au demeurant, il n'y a pas de réglementation fédérale. Et bien, nos services sont allés à l'étranger, dans différents pays pour voir un peu ce qui se faisait et a formulé un certain nombre de propositions. Dans ces propositions formulées à l'époque, il y avait notamment un principe, je vous passe le détail, c'est que quand sur une bombe d'un feu d'artifice il est indiqué par exemple 10 mm, et bien il faudrait un rayon de sécurité de 10 m. Quand c'est 100 mm, il aurait fallu selon eux, une zone de sécurité de 100 m. Bon moi qui ne connais pas grand-chose, au diamètre des bombes, je me suis renseigné pour savoir les grandes bombes, les bombes avec des parapluies magnifiques, c'est combien. Mais on me dit c'est 125-150 mm, ce qui veut dire qu'il faudrait 125-150 m de recul pour les personnes de l'endroit où on tire. Pas besoin de vous dire, que forts de cette analyse, le feu d'artifice alors qu'on a « toudi fait ainsi » depuis des décennies sur la Grand'Place de Mons, tout d'un coup,

l'année passée, forts de cette analyse, ils ont dit on va le faire dans un endroit où on est bien loin de tout. Alors, sur le plan de la sécurité pure et absolue sur base de ce que les étrangers font, c'est pas mal mais un feu d'artifice à Mons et je parlerai de Jemappes dans un instant, où les gens qui sont sur la Grand'Place ne voient pas le feu d'artifice, on a beau me chanter Ramona dans toutes les langues du Monde et me parler de la sécurité la plus sûre au Monde, il n'y a rien à faire cela ne passe pas la rampe. Alors, que faire ? Me jeter dans la Haine, il y a des moments où l'eau ne suffit pas. Donc, je me suis dit avec d'autres responsables de la sécurité, qu'il fallait essayer de trouver autre chose. Avant de vous l'expliquer, mutatis mutandis, c'est la même chose, bien sûr la même règle vaut pour Jemappes. Et donc, l'an passé, pas de feu d'artifice le dimanche, scandale pour expliquer à nos amis de Jemappes qu'il n'y avait pas de feu d'artifice et le lundi, alors que moi le soir, après la Cavalcade j'ai dû me rendre à Herve, on m'a dit, les artificiers ne veulent pas tirer du lieu où les pompiers ont dit qu'ils devaient tirer parce que cela n'a aucun sens, ça ne va pas, ou ils tirent de la Grand'Place de Jemappes ou ils ne tirent pas. Bon. Après un jour sans feu d'artifice à Jemappes, dire que le lundi de la Ducasse on ne tirait pas non plus de feu d'artifice, j'ai dit, allons-y pour le feu, on m'a dit, M. le Bourgmestre c'est sous votre seule et entière responsabilité. Donc, durant les trente minutes du feu d'artifice, j'avais les fesses qui allaient dans tous les sens, me demandant s'il n'y aurait pas des difficultés et si je n'allais pas me retrouver en prison. Heureusement, le feu d'artifice s'est produit sans difficultés mais on en est là. Et ça cela ne va pas. Bon, je dois à la vérité que les Services des Fêtes ont examiné ce qui se passait en Belgique parce que quand même, je reviens un instant à Jemappes, non seulement on a « toudi fait ainsi » mais en plus, à Jemappes on tire, m'a-t-on expliqué, des fusées au rythme des tambours des gilles. Donc, vous voyez le « dallage » d'ici, si on se retrouve à je ne sais combien de mètres de personnes, comment voulez-vous tirer les fusées au rythme des tambours des gilles ? On peut me dire oui mais c'est la sécurité. Oui mais ça avec un raisonnement comme celui-là, avec tous les gens qu'il y a à la Ducasse de Mons, je ne sais pas ce que je fais parce qu'il suffit qu'il y ait un cinglé dans cette foule, on aura aussi des problèmes qui peuvent être dramatiques. Donc, les services de M. Sakas ont fait un travail remarquable, ont été voir à Binche parce que à Binche, le feu d'artifice est là, les gilles sont là. A Charleroi, à Herve, bon. J'ai demandé aussi au Commandant des Pompiers d'examiner la situation avec nous, je dois dire d'une manière extrêmement correcte et le Commandant m'a dit, écoutez moi, M. le Bourgmestre, c'est le Conseil communal, prenez un règlement et en fonction du règlement, nous l'appliquerons. Le règlement qui vous est soumis c'est quoi ? Fort de tout ce que je dis ici, je dois ajouter le feu du Carnaval de Ghlin à cet

égard, redire qu'au niveau fédéral, il n'y a pas de règlement, que donc nous devons prendre un règlement en vertu de l'article 135 de la Loi communale. Puis, après avoir entendu les uns et les autres, on a fait un travail de synthèse sur base de notre Service Incendie, de ce que l'on fait à Liège et à Charleroi, d'une circulaire fédérale, des obligations en matière de bâtiments à risques et alors, comment fait-on et c'est le point 4.3 du règlement, alors :

1) il y aura une zone qui où il ne peut pas y avoir de public, c'est la zone dite d'exclusion. Donc, là c'est une zone à l'intérieur de laquelle le matériel pyrotechnique, donc ce sont les fusées, est monté et s'entend sur 10 m à partir du matériel le plus extérieur. Nous réfléchissons et on fera un essai demain puisque l'occasion s'y présente mais enfin je n'avais pas prévu qu'il allait geler comme il gèlera demain ni qu'il y aura peut-être de la neige, donc tout cela va être bouleversé mais enfin, on fera avec ce qu'on a, mais l'idée est et on va tester deux endroits, la Cour du Conservatoire de Musique fermée donc il n'y a que l'artificier et les fusées et aussi devant le parvis de l'Eglise Ste-Elisabeth où on peut espérer, il y a là un parvis assez intéressant qui pourrait peut-être être utile et que les gens de la Grand'Place verront le feu d'artifice. Donc, zone d'exclusion. Mais en face du Palais de Justice, il y a quand même un espace qui n'est pas mal alors on verra. On croit que l'intérieur du Conservatoire sera plus approprié mais j'ai demandé qu'on fasse des essais des deux cotés. Alors, il y aura une zone sans public, la zone à risques qu'on appelle la zone à risque accrue de retombées, de dommages, d'incendie en cas de déroulement. Pour les particuliers les dimensions seront celles prescrites par le fabricant et indiquées directement sur le matériel pyrotechnique. A défaut d'un tel marquage, donc si sur la fusée on dit il ne peut pas y avoir des gens à moins de 150 m, on ne tire pas cette fusée-là. Si maintenant, comme c'est le cas dans à peu près pour toutes les fusées, on dit le diamètre en mm, alors pour les tirs de spectacles qui seraient effectués par un professionnel artificier, la zone sans public sera déterminée par cet artificier au cas par cas, sur base de son expertise, du métier, de sa responsabilité notamment en matière de sécurité public. Dans tous les cas, un recul de 25 m à partir du matériel sera pris en compte et l'artificier professionnel augmentera cette distance en fonction du matériel utilisé et des conditions atmosphériques, la direction et la force du vent. Toute personne, excepté l'artificier qui souhaite se trouver dans cette zone, devra signer une décharge.

Vraisemblablement, pour que l'on soit clair, si on veut tirer le feu d'artifice au rythme des tambours des gilles à Jemappes, il faudra qu'avec les associations des gilles, on fasse signer une décharge et peut-être aux gilles individuellement. A l'impossible, nul n'est tenu !

J'imagine que ce n'est pas une difficulté en soi mais que voulez-vous que je fasse, on ne sait pas faire autrement. Si on veut tirer au rythme des tambours, les tambours ne procurent aucun

danger sauf pour certaines oreilles, mais en revanche, là il va falloir absolument satisfaire au règlement. Et puis alors il y a la zone de sécurité qui est une zone dont le diamètre mesure 200 m et dans laquelle ne peuvent se trouver des installations notamment de classe 1, alors au titre de la RGPT, ce qui est visé par un arrêté du Gouvernement wallon qui fixe la liste des projets soumis à étude d'incidences des installations et activités classées qui présentent un risque d'incendie ou d'explosion, c'est ça classe 1. Alors, l'artificier veillera à prévoir la présence obligatoire d'un extincteur et tout le reste bien entendu, c'est lié au caractère professionnel de l'artificier. Voilà chers collègues, je pense que c'est une décision qu'on doit prendre en âme et conscience. Mon sentiment est qu'on doit trouver un juste compromis entre la tradition, la sécurité. On ne peut pas faire comme dans le temps, comme si de rien n'était, mais de là à faire un feu d'artifice qui n'est vu que par la partie Ouest, à partir de la gare et le Borinage parce que c'est tiré du parc du Château Comtal, c'est un peu compliqué pour tous ceux qui font la fête sur la Grand'Place. Et penser un seul instant que le mardi on va prendre un bigophone et qu'on va crier Mesdames, Messieurs, allez au Château Comtal, il suffirait de le faire pour qu'on ne puisse plus tirer le feu d'artifice puisqu'alors il y aurait des gens trop près des fusées et on se retrouve avec le même problème. J'ai tourné avec les services de M. Sakas le problème, peut-être pas tous les sens, je n'ai pas cette prétention mais j'ai déjà retourné la question dans beaucoup de sens, je crois vraiment qu'on doit prendre un règlement. Voilà ce que je vous propose : qu'on puisse voter ce règlement, après vous avoir entendu s'il y a des remarques, qu'on fasse l'essai un an, qu'on fasse la Cavalcade de Jemappes, qu'on fasse la Ducasse de l'an prochain et qu'on en tire les enseignements et s'il faut remodifier le règlement, c'est quand même pas un drame de revenir au Conseil communal et d'adapter le règlement. Je vous ai dit tout avec beaucoup de sincérité, si maintenant vous avez d'autres idées plus pertinentes que celle qui est proposée, dites-le nous, on est vraiment ouvert à tout mais, sans prétention, on a cherché dans beaucoup de sens. Quel est votre sentiment ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, vous avez très très bien expliqué, donc je ne vais pas aller contre ce que vous avez dit. Simplement, j'avais demandé la parole pour rappeler ce que vous avez dit d'ailleurs au début, à savoir la déception et le mécontentement de la population, ce mardi de la Ducasse. Parce que cela avait été tiré en effet du parc du Château. Alors, je posais la question mais vous avez en partie répondu à ce que je demandais, que compte-t-on faire en juin 2010 et j'avais posé cette question lors de la Commission du Bourgmestre mais je la pose encore maintenant parce que la réponse intéresse le plus grand nombre. Donc, je me demande dans quelle mesure on ne devrait pas déjà maintenant donner une information à la population en résumant, je ne sais pas si on peut

résumer ce que vous avez dit parce que c'est quand même assez complexe, mais je pense qu'il faudrait quand même rassurer les gens parce qu'ils sont quand même inquiets quand on leur parle, par rapport à ce qui s'est passé...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : c'est bien pour ça, le jour qu'il faudra faire une conférence de presse spéciale avec les journalistes parce que c'est tombé le jour où on est retenu comme Capitale Européenne de la Culture mais bon, il en va ainsi de beaucoup de choses. Comment ça va se passer ? Demain on fait les essais, donc demain, il y a des observateurs à différents points de la Grand'Place et en fonction des lieux où l'on tire dans la Cour du Conservatoire et devant Ste-Elisabeth, on va voir ce qui est le plus approprié et peut-être aussi qu'on pourra tirer un certain nombre de fusées du Jardin du Mayeur. Donc, on va faire un mixte pour faire pour un mieux mais à l'heure où je vous parle, comme les essais n'ont pas été faits, ils seront faits demain, on verra si on les tire plutôt d'un côté que de l'autre, si maintenant les effets sont vraiment mauvais des deux côtés, on réfléchira encore à ce que l'on peut faire. Mais, la volonté est quand même qu'il y ait une partie du feu d'artifice qui soit clairement visible de la Grand'Place. Mais je n'ose pas dire tout le feu d'artifice parce que si on ne parvient pas à tout tirer du Jardin du Mayeur et de la Cour du Conservatoire ou de Ste-Elisabeth, qu'on tire encore ailleurs mais bon.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais bon, vous avez répondu d'avance à peu près toutes les questions que j'allais vous poser donc je ne vais pas le faire, sauf une : samedi prochain c'est le Carnaval à Ghlin et donc comment est-ce que ça va se passer à Ghlin ? Mais alors je voulais aussi mettre une note un peu humoristique dans ce règlement parce qu'il est prévu que vous devez demander l'autorisation de l'Administration de l'Aéronautique si le tir a lieu en journée. Alors, je n'ai jamais vu un feu d'artifice qui était tiré en journée mais c'est prévu dans le règlement, cela me paraît un peu gag !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En effet, nous ne tirons pas en journée, de feu d'artifice... Donc, je vous confirme que nous n'avons nullement l'intention de tirer de fusées de feu d'artifice en journée. Mais nous sommes très sensibles à cette clause du règlement, je ne sais si c'est un arrêté et si on devait tirer un feu d'artifice en journée, bien sûr nous respecterions la loi scrupuleusement et on prévient l'Aéronautique bien entendu. Pour Ghlin, on tire du côté de la Police et on respecte les règles telles qu'elles sont prévues ici. Mais, pour Jemappes, il va falloir vraiment, maintenant on est pris avec la Capitale Européenne de la Culture mais il faut qu'on tienne une réunion avec l'ensemble des Conseillers communaux, on va vous informer, toutes celles et ceux qui veulent venir, il faut qu'on aille parler avec les associations des gilles, il n'y a rien à faire, je ne peux pas faire autrement que d'avoir leur concours.

Autant ceci est dans un cadre acceptable, autant les zones « non aedificanti » devraient être respectées sauf si les gens assument les responsabilités. Mais j’imagine qu’ils ont toujours vu les feux d’artifice, ils ont toujours dansé au son des tambours et des fusées, on me dira qu’avant ils ne signaient rien maintenant on va demander aux responsables des associations de s’organiser, au sein de son association et de nous donner un document pour qu’il puisse en être ainsi. Je ne sais pas faire autrement parce qu’alors il faut changer, personnellement je plaide pour qu’on trouve une solution raisonnable, que les assurances jouent parce que parfois il y a des cendrées, ça abîme un costume de gille ou une personne, une petite brûlure, qu’est-ce qu’on fait, on se fait soigner, l’assurance intervient. Bon, ce qu’il faut éviter, c’est que tout s’embrase mais enfin, on mobilise aussi les pompiers. Mais le vrai danger, selon moi et selon les artificiers n’est pas celui-là. Le vrai danger c’est quand on tire, au moment où on tire, une fusée peut devenir « dingue » et donc le vrai danger et c’est pour cela qu’il y a des zones où il n’y a que l’artificier, soit il y a un raté, soit cela va presque à l’horizontal, soit cela va en vrille, c’est à ce moment-là que ça peut être dangereux mais c’est surtout au moment du tir. Maintenant, je n’ai jamais connu de problèmes, ce n’est pas pour autant que la semaine prochaine il n’y en aura pas. Mais au moins, on fait un règlement, c’est fait dans la clarté, tout le monde sait à quoi s’en tenir et on essaye de trouver la solution la plus appropriée possible. Est-ce d’accord pour tout le monde, sachant que c’est à titre d’essai, faisons Ghlin, Jemappes et Mons à la fin de mois de mai et tirons les conclusions, tout le monde sera là pour en reparler en septembre, s’il faut modifier, on modifie une deuxième fois.

ADOPTE à l'unanimité – 95e annexe

4e Objet : Attribution d’un nom de voie publique à Cuesmes. 2e/2e (1)

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais me réjouir du nom que l’on a donné, c’est-à-dire la rue René NOEL parce que j’ai bien connu René Noël et c’était une personne de grande qualité et donc cela me fait plaisir, c’est tout ce que je voulais dire.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, nous n’avions évidemment pas les mêmes convictions puisqu’il était Sénateur communiste mais j’ai bien connu René Noël et justement c’était un homme de convictions comme il y en a peu et j’apprécie qu’on donne son nom à une voirie de Cuesmes parce qu’il a fait énormément pour Cuesmes et je pense notamment à l’ICET à Cuesmes qui a été repris maintenant par la Province et il était lors d’une tripartite à la première fusion Echevin des Finances de la Ville de Mons et à ce titre, il a remis d’ailleurs en 1970 les compteurs de la Ville de Mons à zéro.

Malheureusement, dix ans après, il avait un trou de 2 milliards 200 millions avec un échevin,

je crois M. Hambye, un échevin qui venait du PSC et je tiens aussi à souligner, bien que les compteurs aient été remis à zéro par M. NOEL en 1970, qu'en 1981 on a dû contracter un emprunt de 2.200.000 et que cet emprunt a été remboursé pendant 25 ans et que nous venons de terminer de rembourser cet emprunt et que cela a coûté durant la législature 1999-2007, 32 millions d'euros que nous avons payé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je retiens de vos explications d'abord votre connaissance remarquée et remarquable des finances de la Ville, cela nous le savions et l'éloge qui vous grandit à l'égard de notre regretté collègue René NOEL.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Il est aussi partisan du rassemblement des progressistes avec l'UDP, cela n'a pas tellement bien été mais il a eu 7 sièges sur 31 ici en 1970n l'UDP avait 7 sièges sur 31 Conseillers communaux et le PS avait 10 sièges, pour vous montrer un peu l'importance de ce que René NOEL avait fait.

ADOPTÉ à l'unanimité – 96e annexe

5e Objet : Attribution d'un nom de voie publique à Cuesmes. 2e/2e (2)

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La deuxième rue qui vous est proposée est la rue Georges PLUMART, ancien Bourgmestre de Cuesmes, mais lui plus tôt, de 1953 à 1965.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Dans le dossier qui concerne M. PLUMART, j'ai lu que le président du jury avait dit qu'on n'essaye de donner des noms de rues à d'autres personnes que des personnes politiques, donc moi j'en ai déduit qu'on pouvait donner à des peintres et autres. Et moi j'avais proposé, on m'a dit que ce n'était pas possible, j'avais proposé qu'on donne le nom de M. Jacques HAINAUT qui a été le Président de la Procession mais on m'a dit que non, il fallait attendre un peu... Il n'y a pas suffisamment longtemps qu'il est décédé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il ne suffit pas de mourir, Madame, il faut encore attendre pour voir son nom inscrit... Mais on n'y est pas du tout opposé, on avait d'ailleurs pour M. HAINAUT beaucoup de respect et de sympathie. Je pense que c'est un peu tôt, il faut attendre un peu.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est ce qu'on m'a répondu, je suis tout à fait d'accord mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais nous le mettons sur la liste, ce n'est pas comme au Vatican ici mais on a quand même une liste d'attente pour le nom des rues.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : oui, mais c'est surtout l'idée, je pense...

Je trouve que c'est une bonne remarque quand même qu'on prenne d'autres personnalités que politiques.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Il n'y a aucun problème. Quand nous en avons discuté au Collège, il n'y a pas de secret, il y a juste un endroit où on a mis des noms d'oiseaux ou des noms de plantes, parce que cela s'y prête mais sinon il vaut mieux prendre des personnalités, qu'elles soient politiques, culturelles, associatives, cela permet de nourrir la mémoire, même pour nos plus jeunes, il y a toujours des gens qui font des livres sur le nom des rues, etc... Parce que la rue des Pinsons, c'est beau mais enfin... La fois prochaine, je viendrai avec des oiseaux... ce sera plus écologique, ce sera oiseaux et plantes et on expliquera pourquoi.

ADOPTE à l'unanimité – 97e annexe

6e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO
Projet 16 : office d'Informations Touristiques et Culturelles - Mission de relevés : approbation du cahier spécial des charges et détermination des conditions et du mode de passation du marché. 3e/5e E/2010/CONV/O.I.T.C./levés

ADOPTE à l'unanimité – 98e annexe

7e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le Quartier de la gare et le centre d'arts religieux : Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines : mission de diagnostic structurel – Information au Conseil Communal de la décision du Collège du 21.01.2010 relative à l'addenda 1. 3e/5e E/2010/CONV.771.20/AB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, j'ai lu que c'était la Ville de Mons qui était maître d'ouvrage et l'assistant du maître d'ouvrage c'était le Cabinet Projenor. Projenor ne serait-ce pas le Cabinet d'Architectes qui a fait le BAM ? Ou je confonds ?

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Non, non, non. L'Architecte qui a fait le BAM et qui est critiqué et j'espère qu'on a exécuté notre souhait de le retirer du site internet, c'est un certain Menu. Projenor est en fait l'opérateur qui a permis de faire le cahier des charges pour rechercher entre autres l'architecte et aussi pour jouer un rôle de conseil et de contrôle. Ils ont fait globalement leur travail mais ce fut difficile. Donc, ce n'est pas tellement Projenor qui est en cause dans les difficultés qu'on connaît au BAM.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, Projenor a été le...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : pour que vous compreniez, Projenor a été aussi assistant de maîtrise de tout ce qui concerne la rénovation de la Grand'Place et je dois dire que ça a été bien fait mais là, au BAM

On est tombé sur plusieurs becs de gaz à mon avis, pas uniquement l'architecte, il y a aussi d'autres, les entrepreneurs ont dû aussi prendre cela à la légère mais bon.

ADOPTE à l'unanimité – 99e annexe

8e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 : l'Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO - Projet 16 : office d'Informations Touristiques et Culturelles - Mission d'auteur de projet : approbation du mode de passation et de l'avis de marché. 3e/5^e E/2010/CONV/AP.OITC/CC

ADOPTE à l'unanimité – 100e annexe

9e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le Quartier de la gare et le centre d'arts religieux et Portefeuille 3 : le quartier des Arts et l'artisanat de création – Missions de levés : lot 1 : Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines ; lot 2 : Centre d'entreprises Design – Information au Conseil Communal de la décision du Collège du 14.01.2010 relative à l'addenda 1. 3e/5^e E/2010/CONV. relevés.01 (Design) 02 (Ursulines)/AB

ADOPTE à l'unanimité – 101e annexe

10e Objet : Objectifs de Convergence - Portefeuille 3 : le Quartier des Arts et l'artisanat de création – Centre d'entreprises Design – Mission d'auteur de projet : approbation du mode de passation et de l'avis de marché. **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2010/CONV/ AP-DESIGN/AB

REMIS

11e Objet : Objectifs de Convergence – Mise en lumière de l'espace Grand Place et de ses attraits environnants en 2 lots – lot 1 : Mise en lumière de l'espace Grand Place et de certains bâtiments – lot 2 : éclairage public de voiries reprises dans les portefeuilles 1 (espace Grand Place), 2 (Quartier de la Gare) et 3 (quartier des Arts) – Approbation du mode de passation et de l'avis de marché. 3e/5^e E/2010/CONV. 771.20/AB

ADOPTE à l'unanimité – 102e annexe

12e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO Projet 16 : office d'Informations Touristiques et Culturelles - Mission d'auteur de Projet : approbation du mode de passation et de l'avis de marché. **SOUS RESERVE** 3e/5^e BE.2010/ Conv.AP.OITC
REMIS

13e Objet : Objectifs de convergence - Centre de Congrès - Approbation de l'avis de pré-information complété visant d'une part la conception – réalisation (lot 1) et d'autre part l'exploitation du centre de congrès (lot 2). **SOUS RESERVE** 3e/5^e BE.2008/CONV. 772.090

REMIS

14e Objet : Proposition de modification de la Charte du Respect de l'Autre. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais donner un petit mot de présentation. Il s'agit d'une proposition de modification de la Charte du Respect de l'Autre. Simplement, il s'agit de dire qu'il est obligatoire de couper les moteurs lorsque les véhicules sont en stationnement ou à l'arrêt. Je tiens à préciser que le principe en a déjà été adopté par ce même Conseil

communal et à l'unanimité puisque quand on a présenté le plan de consommation durable qui est à l'initiative du CPDD - Conseil Participatif de Développement Durable - il y avait bien dans ce plan adopté un règlement communal invitant à couper les moteurs des véhicules à l'arrêt. Donc, cela a été voté à l'unanimité à ce moment-là mais cette mesure qui est toute simple et sans implication budgétaire n'a pas été concrétisée à ce jour et donc c'est pour qu'elle soit concrétisée que je fais cette proposition là parce que, de toute évidence, un moteur qui tourne pour rien, c'est une consommation inutile de carburant fossile et c'est aussi évidemment une source de pollution due aux gaz d'échappement. Bon, peut-être que maintenant, il y a des véhicules où les moteurs s'arrêtent automatiquement lorsque le véhicule est à l'arrêt mais enfin il en reste beaucoup d'autres où il faut avoir la volonté de les couper lorsqu'on est en stationnement et qu'on ne va pas repartir de façon imminente, je pense notamment aux autocars et autobus, ceux qui sont sur la place de la gare des lignes TEC, vous pouvez faire le tour des ces bus là, même à l'été les moteurs tournent avant de redémarrer et les chauffeurs même d'autocars de tourisme ont cette habitude là de laisser tourner les moteurs alors qu'ils vont peut-être partir ¼ d'heure plus tard. Bien sûr, il s'agirait évidemment de faire connaître la mesure si on la vote, d'en aviser le TEC et peut-être les stewards urbains pour qu'ils puissent en informer lorsqu'il y a des bus ou des voitures particulières évidemment qui ne respectent pas ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, ça va d'ailleurs dans le sens de ce que vient de dire M. le Conseiller, donc couper le moteur des véhicules à l'arrêt, d'accord bien qu'on a fait cette réflexion pendant la Commission, que l'attente devant un feu rouge soit un peu brève pour le faire. Pourtant, les gardiens, j'en reviens encore avec ça parce que j'en ai déjà parlé précédemment, les gardiens du parking de la Grand'Place de Mons avaient déjà formulé cette demande depuis un certain temps, deux ans, je crois. Ils ont mis une grande affiche bien en vue, indiquant aux automobilistes la nécessité d'arrêter le moteur pendant qu'ils s'acquittaient du paiement dû. Mais très peu le font, m'on-dit les gardiens et moi je rappelle que ce parking est presque un lieu clos donc, c'est encore plus dangereux me semble-t-il que dans la rue. Ma question : est-ce qu'ils ont autorité pour rappeler à tout un chacun la Charte du Respect de l'Autre et qui va leur demander de le faire ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà la position du Collège. D'abord, on n'est pas opposé à vos propositions sur le fond parce que je crois qu'en effet, il y a quelque chose à faire. La difficulté telle qu'on me l'explique, c'est qu'aux TEC, on donne pour instruction que quand les arrêts sont inférieurs à 5 minutes, les moteurs ne doivent pas être arrêtés. Ce que je vous

propose, c'est que nous chargions le Secrétaire communal, le Secrétaire adjoint d'avoir une discussion avec les TEC essentiellement et revenir alors dans un mois ou deux quand on aura parlé et compris pourquoi ils ne veulent pas arrêter le moteur quand c'est moins de 5 minutes, est-ce que c'est une affaire de moteur chaud, etc. qu'on comprenne le pourquoi et qu'on voit avec eux et qu'on leur explique notre volonté de pouvoir réduire au maximum le bruit et la pollution. Et puis on revient et on essaiera de trouver la formule la plus appropriée parce qu'aller prendre un règlement que personnellement je soutiens mais qui ne serait pas appliqué, on a l'air plus bête après qu'avant. Pour les parkings, ça c'est quelque chose qu'il faudrait voir, l'idéal c'est de faire comme on fait un peu partout, c'est que les gens paient aux caisses à l'entrée et à pied. Payer à la sortie devrait être l'exception, donc là il faut regarder avec Mme l'Echevine que peut-on faire exactement et donc, en général on recommande partout de garder son ticket, on paye à pied, bon on peut prendre aussi un règlement, c'est un peu spécial, qui va aller contrôler avec tout le travail que la Police a déjà, là aussi il vaudrait peut-être mieux, dans l'organisation propre de nos deux parkings couverts trouver la bonne formule et étudier avec les TEC ce que l'on peut faire et dans la mesure du possible, faire évoluer les choses, revenir ici et prendre une décision en fonction de ce qu'on aura entendu par les TEC. Peut-on avancer comme ça ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne suis pas absolument contre la concertation, donc d'accord sur le principe. Je voulais ajouter que d'abord les moteurs tournent bien plus que 5 minutes en général, donc même que le règlement du TEC tel qu'il est actuellement n'est pas respecté et en second lieu, j'ai été au Conseil d'Administration du TEC à l'époque et j'en ai parlé, j'ai proposé ça et à cette époque-là ce que le Directeur général m'a répondu ce n'était pas la réponse que vous venez de me faire maintenant, c'est qu'ils avaient déjà essayé de driller les chauffeurs dans ce sens d'arrêter les moteurs mais ils n'en sortaient pas malgré les instructions données. Donc, voyons avec les TEC effectivement comment on peut avancer mais alors à partir du moment où on sera d'accord eux et nous, d'essayer de faire respecter ce règlement-là.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Objectivement, ce n'est quand même pas un ordre insupportable et autoritaire que de demander de tourner la clef pour arrêter le moteur. J'imagine qu'il y a des instructions plus désagréables que celle-là, mais bon. Donc, on fait comme ça, Secrétaire et Secrétaire adjoint pour la discussion. L'Assemblée adopte la mise à l'étude du point – 103e ANNEXE

15e Objet : Accès gratuit des citoyens montois à une manifestation culturelle par an. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR. Cabinet du Bourgmestre

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Vous vous souvenez peut-être que lorsque nous avons discuté du budget, j'avais fait une proposition, cette fois-là c'était à propos des stades sportifs et en particulier du stade du football que les citoyens montois aient droit à un match par saison gratuitement en return de leurs impôts. J'avais donc écrit une lettre à ce moment-là au président du club et vous aviez vous-mêmes soutenus la proposition, je dois dire que je n'ai jamais eu de réponse venant du club et j'ai lu, il y a quelques jours dans Le Soir qu'il y avait une assistance moyenne de 1.800 personnes par match ce qui veut dire qu'il y a plusieurs milliers de places vides à chaque match et donc je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait pas insister dans ce sens-là mais ça c'était ce que je proposais au mois de décembre mais si je rappelle ça c'est parce que ce que je propose aujourd'hui est tout à fait dans le même sens, c'est de dire puisque les salles de spectacles ne sont pas remplies à chaque fois, et bien utilisons aussi ces places vides pour inviter des citoyens montois et pas toujours les mêmes, je veux dire que ce soit l'ensemble de la population montoise qui puisse en profiter. Je crois que tout le monde y gagnerait puisque les citoyens ont ainsi un return sur leurs impôts communaux, pour les artistes aussi c'est quand même plus gratifiant de jouer devant un public nombreux et des salles bien remplies et pour les institutions culturelles aussi parce que les sièges vides, cela ne rapporte rien, les spectateurs qui viendraient une fois pour rien, s'ils passent une bonne soirée reviendront sans doute après, c'est une façon de leur faire reprendre la route des spectacles et puis ils dépenseront peut-être des choses connexes et notamment à la buvette et ça rapportera quand même. Et puis, surtout et ce n'est pas aujourd'hui qu'on va dire le contraire alors que la candidature de Mons vient d'être acceptée, c'est aussi une façon de montrer sa volonté de faire participer un maximum de citoyens à la culture en général, c'est une façon pour la culture d'être encore mieux diffusée. Alors, je proposais comme modalités d'accompagner les avertissements-extraits de rôle qui sont envoyés à chaque ménage fiscal et chaque année, d'un chèque culture ou d'un chèque théâtre, on peut l'appeler comme on veut, pour chaque citoyen par exemple à partir de 16 ans mais si on dit 12 ans, 14 ans, ce n'est pas une question d'âge qui est important, c'est le principe et ce chèque pourrait être valorisé au cours de l'année dans un des salles de spectacles de Mons, le Théâtre, le Manège, la Maison Folie, etc. Je fais remarquer qu'il n'y a rien à propos des musées puisque là il y a déjà un dimanche gratuit par mois, le premier dimanche du mois est déjà gratuit, j'avais fait une interpellation à l'époque,

vous aviez été d'accord avec la proposition donc maintenant, les musées sont gratuits une fois par mois donc, ce n'est pas la peine de faire une deuxième gratuité. La motion que je propose donc outre le principe que je viens de rappeler, c'est aussi de charger le Collège de mettre la présente décision en application pour en faire une application concrète et aussi de charger le Collège d'informer le jury qui est chargé d'examiner la candidature de Mons mais c'est déjà une chose faite mais enfin on pourrait, de toute façon, si c'est accepté, informer évidemment que dans le cadre de Mons 2015, on peut informer que c'est un cadeau qui est fait à chaque habitant de Mons, à chaque citoyen contribuable pour assister à un spectacle gratuitement au moins une fois par an.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci infiniment. Information et puis proposition, vous le savez mais je m'autorise à le rappeler que le BAM est accessible gratuitement tous les premiers dimanches du mois, que les lieux d'expos sont accessibles gratuitement à l'occasion d'opérations particulières - Printemps des musées, Journées du Patrimoine. Que par ailleurs, il y a des entrées gratuites au BAM et aux Abattoirs pour les enfants de moins de 12 ans, les étudiants des écoles supérieures et des facultés universitaires, les groupes scolaires de l'entité - fondamental et secondaire- les enseignants qui sont détenteurs de la leerarenkaart, c'est-à-dire la carte des enseignants, je vous signale que nous avons 50% de nos visiteurs qui sont néerlandophones et quand le jury est arrivé hier, nous n'en savions rien, mais nous avons des dizaines, si pas des centaines de jeunes néerlandophones qui venaient d'Anvers, je n'en savais rien, d'ailleurs ça a fait plaisir aux membres du jury néerlandophones qui étaient là. Aussi pour les détenteurs de la carte « attraction et tourisme », la presse, les membres de l'asbl Les Amis des Musées. Alors tarif réduit également pour les groupes, pour les demandeurs d'emploi, pour les étudiants, pour les BIM et Omnio, pour les personnes moins valides, etc. Donc, ce que je vous suggère c'est que vu la liste longue des exemptions et des gratuités, c'est que le Service de la Culture examine un peu la portée de ce que vous proposez pour qu'on essaye de trouver une solution raisonnable. Et, pour répondre à cette interrogation sur les leerarenkaart ou kaarten, le BAM est inscrit dans le réseau des musées belges avec des collaborations avec les néerlandophones et les enseignants de chez nous ont les entrées gratuites chez eux et vice versa, les flamands ont les entrées gratuites à Mons. Donc, moi je propose que l'on mette cela en étude et donnons-nous deux mois maximum et revenons pour voir un peu ce que cela signifie en termes d'impact, qu'on voit un peu, parce que quand ce sont des expos exceptionnelles qui coûtent une fortune, il faut quand même faire payer l'entrée au moins à une partie des gens. En revanche, on peut peut-être élargir le champ de la

gratuité telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est un peu ça qu'on voudrait pouvoir discuter.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je crois qu'il y a un malentendu. Moi-même dans la motion que j'ai déposée, j'exclus les musées de la proposition que je fais et votre réponse rédigée par je ne sais pas qui, ne tient en compte que les musées. Les musées sont gratuits une fois par mois. Je dis ce type de gratuité est suffisant, il ne faut pas multiplier les gratuités. La proposition, c'est pour les spectacles, un spectacle par an, pour les salles de spectacles une fois par an pour que les salles...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On doit discuter avec les gens qui sont organisateurs, le Manège, les gens qui travaillent avec le Théâtre, on voudrait se donner le temps de la discussion.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, d'accord...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : pour faire simple, encore une fois si je regarde le Manège, les prix sont d'une extrême modestie parce qu'on n'en parle pas assez, si vous regardiez les salles, par exemple je suis allé au cinéma il y a quelques jours, c'était quelque chose qui tournait autour de 7,5 euros pour une entrée de cinéma. Il y a vraiment, par catégories, par type de spectacles, des montants d'entrées extrêmement modestes. Mais en faisant ce genre de politique, cela permet quand même d'avoir un grand nombre et il ne faudrait pas que pour des raisons financières au départ d'une bonne intention, on en arrive à accroître les montants d'autres, donc je voudrais vraiment qu'on puisse discuter. Donc, je propose qu'on prenne le temps, que le Service de la Culture discute avec toutes ces personnes, qu'on regarde un peu ce que ça signifie mais, on y reviendra. Moi les chèques ci, les chèques là, il me semble qu'il y en a déjà assez ainsi, ce qu'il faut c'est quelque chose d'un peu structuré ou bien alors on devrait faire payer les chèques en fonction des revenus mais ça, en termes de gestion, ce n'est pas la Ville qui va le faire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ca, c'est déjà l'article 27...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, exactement, l'article 27. On fait comme ça ?

ADOPTE à l'unanimité – 104e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, j'ai d'abord Mme COLINIA et Mme HOQUET et M. LECOCQ qui postposent leurs questions et interpellations et je les en remercie. Alors, en revanche, il me reste une question de Mme la Conseillère Joëlle KAPOMPOLE dont on me dit que la réponse ne sera pas très positive.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : En fait, M. le Bourgmestre, je suis régulièrement interpellée par des parents, par des grands-parents par rapport à la sécurité au niveau des

abords des écoles. D'ailleurs, par une étude de l'IBSR, c'est tout de même un des lieux où la perception de l'insécurité de la routière est la plus forte. Je sais aussi que c'est une préoccupation du Conseil communal des Enfants ici à Mons parce qu'ils ont développé des projets en la matière et je sais que c'est une préoccupation du Collège, on le voit d'ailleurs dans certains points qui ont été développés ce jour par rapport à des zones 30, etc. Alors, c'est vrai qu'il y a eu ce cas à St-Symphorien, avec cette fillette renversée. Je pense qu'il y a d'autres écoles qui sont concernées. Pour ce qui concerne cet enfant, il y a eu plus de peur que de mal et donc, voilà je reviens avec cette problématique pour insister et voir s'il est possible d'ouvrir la Place de St-Symphorien, sachant qu'en plus, la difficulté elle se passe pendant 15 minutes, donc c'est vraiment de 8 h 15 à 8 h 30 ou de 15 h 15 à 15 h 30 qu'il y a des difficultés. Si vous allez conduire les enfants à 7 h 30, à 8 h, à 8 h 15, il n'y a aucun problème donc c'est vrai que la période est très minime mais c'est vrai que c'est une période assez risquée. Maintenant, je pense que si ce n'est pas possible d'ouvrir la place parce que les Symphorinois tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à cette place parce qu'il y a un problème de stabilité aussi du terrain, parce que cela risque d'induire d'autres nuisances, notamment au terme de vitesse, je voudrais juste qu'on puisse peut-être examiner d'autres solutions. Je sais que c'est difficile d'envisager à l'heure actuelle les coussins Berlinois parce que cela crée encore d'autres nuisances mais peut-être un coussin juste avant l'entrée de l'école, des zones « dépose minute ». Il y a eu toute une série de bonnes pratiques au niveau européennes qui ont été mises en place et donc, moi j'avais envie vraiment d'encourager évidemment le Collège à la réflexion, d'autant plus qu'il y a aussi un travail effectué au niveau de l'Union des Villes et Communes qui me semblait pertinent et même avancer vers une campagne de prévention qui utiliserait le triangle que j'appelle moi triangle vertueux : « enfants-enseignants-parents ». Pourquoi ? Parce que de nombreux parents eux-mêmes mettent en danger finalement leurs enfants, sans le vouloir, sans s'en rendre compte ou en tout cas c'est la réalité de terrain et donc, j'aurais aimé vous entendre sur la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'une manière générale, d'abord merci. Au risque d'être désagréable, ce que je n'aime pas, quand même faire le procès ou en tout cas laisser croire que le Collège de Mons aurait une attitude un peu laxiste à l'égard des entrées des écoles est quelque chose qui est contraire à la vérité. Nous avons, en plusieurs années d'ailleurs, fait des travaux considérables, pour mettre à 30 km/h toutes les zones proches des écoles, ce fut parfois très compliqué, notamment quand les écoles se trouvent sur des chaussées à vive allure, je pense à Harmignies mais je pense aussi à d'autres écoles. On a fait des travaux et par exemple, si vous dites il faudrait peut-être un plateau ou un aménagement supplémentaire, ça

c'est quelque chose qu'on peut étudier, comme d'ailleurs je demanderai à M. Limage et à la Police de regarder quid de ce que vous dites, un « dépose minute » mais je vais vous dire moi je suis allé observer comment certains se comportent. Certains parents, heureusement une minorité, s'ils pouvaient rentrer dans la classe en voiture, voire dans la toilette, voire dans le vestiaire, ils le feraient. Et après ça, il faut bien sûr des psychomotriciens et des psychomotriciennes pour apprendre à l'enfant notamment à marcher. C'est inimaginable à quel point on considère que c'est scandaleux de marcher 100 m avec l'enfant à la main pour le conduire jusqu'à l'entrée de l'école et à quel point c'est scandaleux de reprendre l'enfant à la grille et de faire 100 m pour aller rejoindre une voiture. Vous m'avez posé une question, je m'autorise à vous répondre puisque j'ai été moi-même voir à plusieurs endroits et je vous passe l'exemple de la rue des Compagnons, où là ça dépasse tout, parce que si vous tombez au mauvais moment, vous en avez au bas mot pour 20 minutes en attendant que maman laisse la voiture en plein milieu de la chaussée, rentre et revient et si par malheur vous faites un appel de phares ou klaxonnez, ça je ne le fais jamais, alors vous êtes un voyou, bon... Donc, par rapport à ça, ok, regardons notamment pour St-Symphorien quid sur le plan des infrastructures, demandons si on peut faire une zone dépose minute, moi ce que je crains c'est qu'on a beau faire toutes les zones, par expérience, elles seront occupées par d'autres et bon, on peut très bien faire vivre les dépanneurs, ça leur fait gagner leur vie et dire qu'ils doivent systématiquement enlever les voitures le matin ou le soir, moi je pense qu'il faut partir du principe que l'on doit prendre un tout petit peu plus de temps, 5 minutes en plus le matin, 5 minutes en plus le soir pour se mettre à une distance raisonnable et faire un tout petit peu à pied quel que soit le temps. Mais je le ferai examiner. Maintenant, le dernier aspect, la Place de St-Symphorien. Deux choses l'une : ou bien vous dites que ce serait « sexy » d'avoir cette place avec plein de voitures, attendez laissez-moi aller au bout, j'ai dit que je n'aimais pas être désagréable mais je vous dis les choses comme elles sont et puis chacun fera encore à sa mode. Si vous dites, les arbres et demain les jeux d'enfants puisqu'il est prévu de mettre des jeux d'enfants, bon, on s'en moque, faisons un parking. Moi qui aime St-Symphorien, je trouverais ça dommage mais s'il y avait un désir vraiment, à la limite, on est là pour satisfaire les citoyens. Ce serait une grande erreur. Si vous me dites qu'il faut ouvrir un peu le matin et le soir, si vous imaginez un seul instant que quand on va ouvrir, à moins de mettre des gens plusieurs heures par jour le matin et le soir, qu'une fois qu'on va ouvrir, les gens avec un respect strict du fait qu'on laisserait ouvert ½ h par exemple, mettraient leur voiture, partiraient et que personne ne resterait, qu'il ne faudra pas amener la police, il ne faudra pas amener des ouvriers, je n'y crois pas un seul instant. Moi je pense qu'à partir du moment où

on va ouvrir ½ h ou une heure, les gens vont s'engouffrer, vont rester alors après on va venir dire chez le Bourgmestre ou au Collège ou au Conseil communal, ça ne va pas, vous ne faites pas respecter et il faut retirer les voitures. Je n'y crois pas. Outre qu'on fait le calcul, qu'il faut environ 4h de prestations pour un agent communal si on devait le faire, moi je plaide vraiment pour qu'on regarde si on peut améliorer encore davantage la sécurité et si on peut faire un plateau, on le met à la programmation des travaux, tout ce qu'on peut faire, on le fait. On dit qu'il faut améliorer, je suis pour l'amélioration. Donc, on va tenter d'améliorer. Si on veut faire des essais avec des zones « dépose minute », je ne me fais aucune illusion, parce que je vais te raconter comment vont les choses parce que je suis de bonne humeur, les casses-vitesses, voilà le cycle qui ressemble au mythe de Sissi. D'abord, un certain nombre de citoyens dans une rue viennent et hurlent sur le Bourgmestre, le Collège, le Conseil en disant : les voitures vont trop vite, c'est un scandale, ça ne va pas, il faut mettre un flash, un radar. Bien entendu, nous mettons un radar. Puis, deux-trois mois après, je vais voir les mêmes gens avec le résultat des radars. M. HAMBYE, croyez-moi. Puis, à certains endroits, je ne vais pas dire où, parce que ce sont des quartiers chics, 65-70% des flashés, vous savez c'était qui ? Les riverains de la rue ! On a dit oui, mais ça ne va pas, mayeur, ce n'est pas ça qu'on dit, il faut mettre un casse-vitesse. On met un casse-vitesse, puis c'est le cas maintenant avec les coussins berlinois, on met un casse-vitesse, après quelques mois, les gens où il y a le casse-vitesse viennent : fissures des maisons, M. le Bourgmestre il faut les retirer. Bon, parfois la Police est contre le fait de les retirer, il y a tout une discussion là-dessus pour le moment, à un certain endroit du côté de Flénu, mais on les retire en général. On dit mais alors il faut faire une chicane, on refait une chicane. Quand on a fait une chicane, dans la plupart des cas, où elles sont cognées, elles sont abîmées et après 4-5 mois, on dit mais ça ne va pas, c'est dangereux, on va se cogner, retirez les chicanes. On retire les chicanes, donc il n'y a plus rien, on dit oui mais il faut remettre un flash et on remet un flash et je recommence le cycle. Au début, ça m'irritait, maintenant j'ai compris que cela fait partie de ma vie, j'ai comme ça des cycles et on essaye d'améliorer. Mais, je vous assure, je le dis avec humour, c'est rarissime de trouver une solution optimale, pourquoi ? Parce que c'est un problème de comportement humain. Si celui qui est au volant de sa voiture respectait un peu les 50 ou les 30 km/h, vous résolvez 98% des problèmes. Dans les agglomérations, c'est 50 et à l'intérieur de la Ville, c'est partout à 30. Aux abords des écoles, c'est à 30, si on respectait ça, il n'y aurait pas de problème mais voilà et on continuera à le faire. Donc, vraiment on va faire l'examen pour la Place en tant que telle, je ne le conseille pas d'autant plus que nous allons mettre des jeux d'enfants, je ne sais pas dans combien de temps, qu'est-ce qui est prévu à cet égard ?

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Trois modules de jeux qui sont prévus sur la Place de St-Symphorien. Nous avons travaillé avec le comité de la place pour les installer à un endroit bien précis et pour que les enfants soient en sécurité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon enfin, moi je plaide vraiment pour éviter de mettre les voitures, donnons cet espace aux enfants, les écoles bien entendu, c'est d'une extrême importance, c'est 182 jours par an, c'est-à-dire à peu près la moitié de l'année, il y a quand même moyen de faire un effort chacun et je tiens à vous remercier d'avoir attiré l'attention du Conseil sur ces questions particulières. Merci beaucoup.

J'ai une question sur l'année mondiale de la biodiversité, est-ce que ce n'est pas l'année européenne des moins-valides cette année-ci ? M. Mercier ? Ce n'est pas une année européenne des moins-valides cette année-ci ? C'était ? Parce qu'ici c'est mondial ! M. VISEUR vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, pour votre information c'est l'année mondiale de la biodiversité, c'est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et c'est aussi sous l'égide de l'UNESCO, l'année du rapprochement des cultures. Mais bon, on ne va pas détailler tout ça, moi je voulais quand même profiter de cette année mondiale de la biodiversité qui était décrétée par l'ONU pour voir ce qu'on pouvait en faire évidemment à Mons. Alors, je ne vais pas m'étendre trop longuement sur le caractère essentiel, mais dans ma demande d'interpellation j'avais remis un texte qui provient d'Inter-Environnement Wallonie avec l'état de la biodiversité en Belgique et en Wallonie en particulier. Bref, en termes courts, il faut toujours se rappeler que l'espèce humaine c'est un chaînon de la biodiversité et donc c'est essentiel pour tout le monde. Alors, ce que je voulais en dire à propos de Mons. Vers la fin des années 90, il y a eu un Plan Communal de Développement de la Nature, un PCDN qui a été mis au point et qui a donné lieu à un ensemble de 38 fiches actions. Ces fiches concernent 4 grands domaines : les milieux forestiers, les zones humides et les rivières, les terroirs et les carrières et le milieu urbain. J'ai été surpris parce qu'en allant voir sur le site de la Région Wallonne à propos des communes qui avaient un PCDN, je n'ai pas trouvé Mons. Existe-t-il donc un PCDN à Mons ? Je n'en sais rien, j'ai mis la référence en tout cas de cette partie du site de la Région Wallonne mais de toute façon, que ce PCDN soit reconnu par la Région Wallonne ou pas ne change pas grand-chose parce que les fiches actions qui avaient été mises au point à la fin des années 90 sont restées au fond d'un ou de plusieurs tiroirs et à ma connaissance, en tout cas, elles n'ont jamais été suivies de la moindre concrétisation. Et donc, c'est ma première question, ma première suggestion : qu'a-t-on fait du Plan Communal de Développement de la Nature montois et surtout va-t-on le réactiver ? Dans l'affirmative,

est-ce qu'on va profiter enfin de cette année de la biodiversité qui me paraît quand même une bonne occasion. Alors, par ailleurs, toujours dans le cadre de cette année mondiale, Inter-Environnement Wallonie lance un projet « biodiversités » mais cette fois-ci citée avec un C. De quoi s'agit-il ? C'est un programme qui repose sur le principe de choisir une espèce ou un habitat qui est menacé sur le territoire de la commune et de s'engager à la protection ou à la restauration de cette espèce ou de cet habitat. On m'a fait une suggestion que je répercute ici, que je vous fais à mon tour, c'est de choisir les abeilles dont on sait qu'elles sont en grande difficulté et dont on sait aussi que la disparition serait catastrophique. On pourrait là, dans le cadre de ce projet de « biodiversité » avec Inter-Environnement, on pourrait travailler avec les apiculteurs locaux puisqu'il existe une école d'apiculture sur le territoire de la Ville de Mons donc je suggère en tout cas que Mons participe à ce programme et je suggère également que ce soit les abeilles qui soient choisies, je vous donne la référence du site pour avoir plus d'informations, j'espère que vous pourrez répondre favorablement à mes suggestions.

M. Nicolas MARTIN, Echevin ; Bien merci M. le Bourgmestre. M. le Chef de groupe, vous m'interrogez sur plusieurs aspects. Tout d'abord à la question de savoir si Mons dispose d'un PCDN, la réponse est assurément oui. Alors, j'ai consulté la même page internet que vous, même sans mes lunettes, j'imagine que vous avez été un peu distrait, je vous donne la ligne exacte où la mention Mons figure, ça y est bien repris puisque Mons a lancé son processus en 1995 et donc, la Ville de Mons y figure bel et bien. A l'époque, le processus a été lancé, a conduit à la mise en place de groupes de travail, de réunions avec la population et surtout avec des experts qui, au final, se sont d'ailleurs retrouvés et c'est à regretter, bien seuls à participer aux réunions. Alors, quel est le rôle du PCDN ? Tout d'abord, de dresser un inventaire de la situation du patrimoine naturel d'une commune mais il vise aussi à maintenir ou à restaurer la biodiversité comme vous l'avez signalé. Alors, ce qui est intéressant et important dans la démarche pour nous, ce sont donc les orientations de base qui sont le fruit d'une concertation entre les différents acteurs et qui ensuite constituent une aide à la décision permanente pour les autorités communales. Alors, cette concertation a-t-elle eu lieu à Mons ? Oui, vous l'avez dit, elle a abouti à 38 fiches, 4 domaines prioritaires avec une participation assez forte notamment des naturalistes qui se sont engagés dans la procédure. Alors, face à ce constat, ce qui importe maintenant finalement c'est que le PCDN constitue un outil qui est utilisé de manière permanente par l'Administration et par la vie d'une manière générale, est-ce que c'est le cas à Mons ? La réponse est clairement oui. Pour plusieurs raisons, d'une part parce que Mons a eu une initiative heureuse à l'époque de pouvoir faire en sorte que le PCDN soit initié en même temps que la dynamique du schéma de structure. Cela veut dire quoi ? Cela

veut dire que concrètement, tous les grands arbitrages qui ont été posés dans le schéma de structure ont pu intégrer les conclusions du PCDN et cela, ça vaut plus que tous les discours du monde parce que cela veut dire que concrètement toutes les conclusions du PCDN sont intégrées à un schéma par rapport auquel le Collège ne déroge jamais. Donc, cela veut dire que les grandes orientations qui ont été prises à l'époque sont respectées en permanence par la Ville, ce qui constitue déjà un bel acquis. Alors, est-ce que le PCDN a été abandonné dans un tiroir ? Je trouve que c'est une vision un peu radicale et un peu dure des choses, parce que ce que votre source ne vous a peut-être pas mentionné, c'est que ce PCDN fait l'objet d'un travail d'actualisation quasiment permanent pour la bonne et simple raison que systématiquement, lorsqu'un projet important est développé sur Mons, il y a un rapport urbanistique et environnemental, une étude d'incidences environnementales qui analyse et actualise nos connaissances sur la biodiversité montoise et qui viennent quelque part enrichir de manière permanente notre connaissance sur le bilan de la biodiversité à Mons. Et puis, par ailleurs, il y a toute une série de travaux qui sont menés dans des groupes ou dans des sphères de réflexions comme le Contrat de Rivière Haine-Trouille, comme le travail qui est réalisé en collaboration notamment avec la chaîne des terrils. Bon, c'est vrai, je peux le concéder, M. VISEUR, les fiches sur le plan papier ne sont pas nécessairement actualisées au sein même de la fiche mais au sein de l'Administration, il y a à disposition une base de données globale avec toutes ces données qui sont actualisées régulièrement. Ceci dit, le PCDN pour nous n'est pas l'alpha et l'oméga de toute la réflexion en matière de protection de la biodiversité. Heureusement d'ailleurs parce que quand on regarde le site internet de la Région Wallonne, on se rend compte que 85% des communes wallonnes n'en disposent pas, même celles d'ailleurs, pour le clin d'œil, dirigées par des personnes dont on ne peut contester l'intérêt pour l'environnement puisque je constate qu'à Amay par exemple, il n'y a pas de PCDN mais bon, j'imagine que ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas un intérêt certain pour la biodiversité. Alors, ce qu'il faut savoir c'est qu'il existe par ailleurs depuis le lancement des PCDN toute une série de données nouvelles qui sont mises à disposition des communes et qui ont peut-être un peu atténués l'intérêt du PCDN. Je pense notamment aux informations qui sont disponibles au niveau des banques de données à la Région Wallonne qui reprennent depuis lors les sites Natura 2000, les sites de grand intérêt biologique, les réserves naturelles, les zones protégées etc. et donc aujourd'hui, les outils ne manquent pas en la matière et ils sont utilisés en permanence par nos services. Alors, pour ce qui concerne le programme biodiversités que vous évoquez, c'est un programme qui peut être intéressant. On a regardé avec le service les dispositions qui pouvaient être reprises au niveau de Mons. On va essayer

de pouvoir lancer des initiatives dans ce cadre, je voudrais juste vous dire qu'au-delà des années à thèmes qui sont toujours intéressantes mais ce qui est important c'est d'avoir une action qui soit continue dans ces domaines-là. Le Collège et l'Administration communale ont déjà pris toute une série d'initiatives. Pour vous en citer toute une série, notamment celle de mon collègue Marc DARVILLE dans le cadre de la mise au vert des quartiers, le fauchage tardif, une action qui est réalisée importante dans le cadre de la préservation des batraciens et pour l'action que vous mentionnez par rapport à la protection des abeilles, il y a eu une aide importante du Collège qui a été octroyée à l'école d'apiculture pour développer des panneaux didactiques, pour également créer une haie libre d'arbustes à dominance mellifère et donc qui rencontre un peu la préoccupation que vous évoquiez. Il y a aussi des collaborations au niveau du Salon de l'Agriculture avec cette même école, bref une série d'initiatives qui sont déjà prises, on va regarder si on peut encore faire plus, on en a discuté hier avec le service dans le cadre de la biodiversité, je ne vous promets pas qu'on rentrera formellement dans le service mais si on peut prendre des initiatives par ailleurs on le fera volontiers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. le Conseiller vous avez le dernier mot.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, une brève réaction, c'est que à vous entendre, tout va bien, il y a beaucoup de choses et quand j'entends par contre les naturalistes dont vous avez dit qu'ils avaient participé au PCDN, je n'ai pas du tout le même écho mais je ne ferai pas l'arbitre entre les deux, votre réponse sera sur le site, ils la consulteront dès que ce sera sur le site et ils en feront seuls leur opinion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, l'incident est clos. Reste alors l'interpellation de M. Willy MERCIER sur les bornes installées actuellement en haut de la rue de Nimy.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, en fait, je me fais un peu l'interprète de la plateforme des aînés ici au sein de la Ville de Mons et je n'ai pas postposé ma question puisque c'est dans le domaine culturel. Donc, en fait, il y a des bornes qui ont été installées en haut de la rue de Nimy, pour empêcher les voitures à certaines heures d'accéder à la Place. Nous nous réjouissons de cela pour qu'il y ait davantage de convivialité sur la Place. Seulement et c'est ce que les personnes de la plateforme qui accompagnent habituellement des aînés ou des personnes handicapées me disent, c'est que les gens sont obligés, quand ils viennent en voiture ou dans des mini bus ou dans des bus, ils sont obligés de décharger les gens à cet endroit-là. Et pour des personnes réellement fragilisées, c'est quelque part le parcours du combat, quoi. Alors, notre demande et je ne fais que répercuter la demande que j'ai entendue,

notre demande ce serait que ces bornes soient installées un peu plus loin, c'est-à-dire juste à l'entrée de la Place, ce qui permettrait de déposer les gens à proximité des entrées du Théâtre et permettrait aux voitures, par le biais de la rue Neuve et ensuite la rue du Onze Novembre, de faire un autre circuit que celui qu'elles font actuellement. Je répercute l'information parce que je crois que, comme les autres, les aînés puissent accéder de la même manière que les autres au domaine culturel et puisque le Théâtre représente ce domaine culturel, c'est quelque chose qu'il faut leur permettre de faire. Je ne sais pas si d'un point de vue pratique c'est possible et c'est la question que je pose. Alors, j'ai une question subsidiaire également : on me signale qu'à certains moments, les plateaux d'accès à la cafétéria et les plateaux d'accès à l'accueil ne sont pas toujours opérationnels. Peut-être veiller à ce qu'ils le soient et plus particulièrement quand on accueille des personnes fragilisées, telles que des personnes très âgées ou des personnes handicapées. Une petite remarque aussi, le fait de devoir arrêter là-bas en haut de la rue de Nimy, rend presque inutile les parkings pour personnes handicapées qui sont installés dans la rue Neuve, ce qui est très bien avec un accès très facile au Théâtre également. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup M. le Conseiller. Donc, on va attirer l'attention du Manège pour que, bien sûr, les plateformes qui permettent aux personnes âgées d'éviter les escaliers quand elles ne peuvent pas les monter puissent fonctionner normalement. Par ailleurs, ce que vous demandez pour les bornes près de la Grand'Place. On y a beaucoup réfléchi quand on a mis les bornes près de l'ancienne poste. Pourquoi les bornes sont là et quelle est la solution préconisée ? Les bornes ont été mises là parce que quand on tourne à gauche, on peut accéder aux deux parkings couverts et même aller rejoindre la Place Nervienne sans trop de difficultés si vraiment il n'y avait pas de place. En revanche, quand on est engagé à la rue Neuve et qu'on tourne à droite, il n'y a que la Place du Parc où souvent c'est rempli et les gens ne trouvent rien, il n'y a pas de parking. Alors, quand Transitec, avec les services de la Ville ont examiné tout ça, leurs conclusions ont été évidentes, c'est à cet endroit-là qu'il fallait forcer en quelque sorte les gens à tourner à gauche et essayer d'aller dans les parkings couverts où il y a, je le reconnais encore du travail, on en a parlé au Collège, l'Echevine y travaille d'arrache pied, en termes couches de couleur, un peu plus de lumière, caméras, tout ça est en train d'être revu mais aussi la signalisation. La signalisation actuelle a été conçue par des designers et c'est très beau mais je ne suis pas certain que les gens comprennent que c'est une flèche pour aller au parking, bon. Là aussi il faudra un jour refaire des investissements, seulement on a reçu des subsides et on ne peut modifier la signalétique que 15 ans après, mais bon on verra ce qu'on pourra faire. Alors, en revanche, la suggestion

suite d'ailleurs à des remarques formulées antérieurement, c'est de lever les bornes non pas à 20 h mais à 20 h 30, ce qui permet aux personnes d'entrer au Théâtre et puis quand les parents ou les amis reviennent pour reprendre les personnes âgées, il y a un bouton poussoir, il suffit de demander il y a un service de police qui baisse automatiquement les bornes et d'ailleurs, à plusieurs moment, la police laisse baissée une petite heure, 20 minutes avant la fin et ½ h après la fin du spectacle pour permettre notamment aux personnes âgées de pouvoir être prises en charge par d'autres personnes. C'est le meilleur système parce que quand vous aurez fait ce que vous préconisez, on n'avancera pas parce qu'au-delà des personnes âgées et des moins valides pour lesquelles on ne demande pas mieux que de trouver des solutions optimales, tous les autres viendront jusque la Grand'Place et tous les autres, à longueur de journées, tourneront à la rue Neuve pour aller se retrouver dans un endroit sans parking. La difficulté elle est là, ce n'est pas qu'on ne veut pas faire plaisir, que du contraire, mais que fait-on de toute cette masse et on peut refaire les essais si un jour ça vous intéresse, on met par exemple des barrières Nadar et vous verrez et vous faites ça par exemple un dimanche ou un samedi, on devient fou et les gens tournent et tournent, mais il n'y a pas de lieu, tandis que de l'autre côté, le fléchage, même si il est à mes yeux pas assez visible, le fléchage fait en sorte qu'on les conduit au parking couvert de la Grand'Place, c'est écrit juste avant l'embranchement pour aller au parking de la Halle et si encore ça ne va pas là, ils peuvent toujours aller un peu plus loin jusqu'à la Place Nervienne. Voilà un peu en termes de mobilité. Donc, aujourd'hui, la décision prise, c'est de ne pas fermer avant 20 h 30, bon normalement les policiers doivent répondre pour pouvoir reprendre les gens, nous ferons de notre mieux. Mais, je vais vous dire encore une anecdote et puis j'en termine : tout à l'heure, donc c'était un après-midi récréatif notamment pour personnes âgées, il y a eu des bus qui sont venus reprendre. Les bus se sont garés, il y avait une file à la rue de Nimy, quasiment jusqu'au bas de la rue de Nimy, simplement parce que les bus, au lieu de se mettre 20 m un peu plus loin que le Théâtre, il fallait absolument se mettre devant le Théâtre et en se mettant devant le Théâtre avec les voitures sur les places des moins-valides, toute la Ville était bloquée. Et le Bourgmestre il râle quand c'est comme ça. On veut bien faire plaisir mais quel est l'optimum, faire plaisir pour 20 personnes parce qu'elles ne peuvent pas marcher 30 m ou bien bloquer toute une ville ? La réponse est évidente, donc nous essayons. Maintenant, encore une fois, si vraiment vous voulez voir ce que ça donne, on peut faire un essai. Vous faites un essai et on peut faire ça quand il fait bon et vous serez édifié et vous revoyez parfois les mêmes voitures tourner comme jadis on voyait les voitures tourner sur la Grand'Place quand c'était ouvert, ça tournait, ça allait soit à la rue d'Enghien, soit à la rue des Clercs mais souvent à la rue

d'Enghien, puis ça revenait et ça tournait, mais ce n'est pas là que se trouvent les parkings. Les parkings se trouvent au Sud de la Ville, je n'en peux rien, c'est comme ça. Voilà un peu la situation. Donc, faisons une période d'essai avec les bornes qui ne s'ouvrent qu'à 20 h 30, voyons si ce qui est prévu, c'est-à-dire répondre aux demandes des familles qui viennent rechercher des personnes, il suffit qu'ils disent qu'ils viennent rechercher des gens au Théâtre, les bornes sont baissées et si ça ne marche pas, la fois prochaine, vous revenez au Conseil communal et vous l'indiquez.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je répercuterai votre information mais ça me paraît très bien fondé donc le fait de postposer à 8 h 30 c'est déjà très bien parce que pour y accéder au départ c'est déjà une réussite et alors il faudrait peut-être d'un point de vue pratique bien préciser ce que les gens doivent faire lorsqu'ils viennent rechercher les personnes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand ils arrivent aux bornes, il y a un bouton et qui est relié à la police. Donc, normalement on appuie sur le bouton et on dit qu'on vient rechercher quelqu'un au Théâtre...

M. Willy MERCIER, Conseiller : ah donc il y a une information audio et de l'extérieur, on ouvre. Nous avons une plateforme dans les jours qui suivent et je répercuterai votre information, mais je crois qu'elle est tout à fait réaliste. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avant de passer au huis clos, quelques dates des Conseils avec une question. Les suivantes seraient : le 9 mars, le 20 avril, le 25 mai, le 22 juin et alors l'interrogation, je ne me souviens plus ce que nous avons fait l'année passée, est-ce qu'on ne le ferait pas le 13 juillet ? Parce que ça nous permet d'avancer un peu, les gens prennent surtout des congés à partir du 18-21 juillet et en même temps, la fois suivante c'est quand même deux mois après, le 14 septembre. La première semaine de septembre, non, parce que les services n'ont pas tellement le temps de préparer tous les dossiers, ça va ? Donc, ne partez pas en croisière avant le 13 juillet.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, je crois que ce sont des mardis, on revient à remettre le Conseil le mardi maintenant ? Moi, je veux bien mais c'est parce qu'on avait dit lundi-mardi...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison, c'est le mouvement perpétuel... On me dit que le mardi est administrativement plus simple que le lundi ! Les gens sont moins fatigués, parce qu'un week-end, ce n'est pas rien ! Surtout certains, oui.

La séance publique est clôturée. Je remercie le public nombreux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents.

Sont absents : MM. BIEFNOT, MANDERLIER, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, Mme NAHIME, M. TRANCHANT.

63e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH GB/11909

ADOPTÉ – 105e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une graduée. GRH GB/17115

ADOPTÉ – 106e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un agent de niveau 1. GRH GB/12383

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration. GRH GB/11539

ADOPTÉ – 107e annexe

64e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Prorogation du stage d'un sous-lieutenant pompier professionnel. SI/cell.GRH 99000059

ADOPTÉ – 108e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/cell.GRH 99000114

ADOPTÉ – 109e annexe

PAR URGENCE. Personnel administratif. Démission de ses fonctions d'un Chef de Division. GRH 10859.

ADOPTÉ – 110e annexe

65e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8°/1° 3813-3541-3755-3797-3825-3794-3815.

ADOPTÉ - de à la 111e à la 117e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3310/3528

ADOPTÉ – 118e et 119e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2009-2010. 8^e/1^e 1633

ADOPTÉ – 120e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. 8^e/1^e 3201

ADOPTÉ – 121e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation à titre stagiaire d'une directrice d'école. 8^e/1^e 3056

ADOPTÉ – 122e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3816(2)

ADOPTÉ – 123e et 124e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque pour l'année scolaire 2009-2010. 8^e/1^e 1044

ADOPTÉ – 125e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e/1^e 3735(4)-3754(2)-3792(4)-3527(2)-3820-3827-3739.

ADOPTÉ – 126e à la 140e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'un maître spécial de morale laïque définitif. 8^e/1^e 3159

ADOPTÉ – 141e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Réaffectation intérimaire d'un maître spécial de morale laïque définitif. 8^e/1^e 3159

ADOPTÉ – 142e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

k) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e/1^e 3788/3695

ADOPTE – 143e et 144e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

l) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3549-3798-3747(5)-3809-3142-3577(3)-3632(2)-3701-3650(2)-3698-3753-3540(2)-3737-3772-3556

ADOPTE – 145e à la 168e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

m) Réaffectation d'institutrices maternelles dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3807-3805-3804-3806-3826

ADOPTE – 169e à la 173e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

n) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8^e/1^e 6769

ADOPTE – 174e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

o) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3549(2)-3577(2)-3540-3376

ADOPTE – 175e à la 180e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

p) Demandes de mi-temps médical d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 6778/6925

ADOPTE – 181 et 182e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

q) Démission d'une directrice à titre stagiaire. 8^e/2^e 6828

ADOPTE – 183e annexe

66e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Réaffectation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7590

ADOPTE – 184e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 8126

ADOPTE – 185e annexe

67e Objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e/2^e 6789

ADOPTE – 186e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'une interruption totale de la carrière professionnelle à un professeur de cours spéciaux – ratification. 8^e/2^e 6832

ADOPTE – 187e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2010.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN.

E. DI RUPO.